

Laudetur Jesus Christus
 et
 Maria Immaculata

"Le coeur d'un homme vaut
 tout l'or d'un pays."
 (Poème du Moyen-Âge)

" LA COOPERATION "

Thèse présentée par:
 Eugène Lorisset, C.S.C.



[L. Sc. Po. M. A., 1943.]

UMI Number: EC55285

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55285
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

PRELIMINAIRE

"La coopération est, dans l'ordre économique, une façon d'unir la charité chrétienne à la prudence raisonnable. Elle tient compte à la fois du droit de propriété privée et du caractère social qui s'y attache - Aussi bien, entre-t-il dans le rôle de l'Action Catholique de la favoriser et de la répandre comme l'une des conséquences pratiques à déduire des documents pontificaux traçant les grandes lignes de la reconstruction moderne d'un ordre social chrétien."

Cardinal Villeneuve C.S.I.
Archevêque de Québec.

" UN VERDICT EN HAUTE COUR DE JUSTICE "

Un rédacteur du New York Times comparait le message que Notre Saint Père le pape Pie XII adressait au monde entier en la fête de Noël 1942 à un verdict en Haute Cour de Justice " A verdict in a High Court of Justice". (cf. N.Y. Times Jan. 4th, 1943).

La comparaison appliquée à ce message est particulièrement heureuse. Il est permis de penser cependant que si la presse new-yorkaise connaissait tous les documents sur la question sociale émanés de Rome depuis la fin du siècle dernier, elle n'hésiterait pas à les qualifier tous, singulièrement ou collectivement, de "verdict en Haute Cour de Justice". En effet c'est le verdict de la justice et de la conscience chrétienne que nos glorieux Souverains Pontifes les uns à la suite des autres ne cessent de porter en toute occasion sur l'ordre économique-social qui bouleverse le monde depuis plus d'un siècle et nous a conduits à la catastrophe actuelle- quel témoignage Léon XIII rendait-il de l'ordre économique et social de son temps? Ouvrons l'œuvre de Pie IX: "La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un abîme immense. D'une part la toute-puissance dans l'opulence: une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer vers elle toutes les sources: faction d'ailleurs qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique. De l'autre, la faiblesse dans l'indigence: une multitude, l'âme ulcérée et toujours prête au désordre."

Après Léon XIII le régime économique a subi de profonds changements. Au terme de cette évolution (coutons le témoignage de Pie XI "La libre concurrence s'est détruite elle-même; à la liberté du marché

a succédé une dictature économique, l'appétit du gain a fait place à une ambition effrénée de dominer. Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle. (Quadragesimo Anno).

Se peut-il verdict plus sévère? La voix inlassable de Pie XII, exprimant les sentiments de l'humanité souffrante toute entière, s'élève aujourd'hui dans la tourmente pour condamner à son tour les désordres et les injustices du régime qui nous a conduits à la crise actuelle et pour convier les peuples à l'instauration d'un ordre nouveau fondé en justice et charité-

Les condamnations des papes ne s'adressent pas qu'au capitalisme libéraliste- C'est encore le socialisme communiste et le socialisme d'État qui sont responsables de nos malheurs- L'un comme l'autre ont été dénoncés comme des remèdes pires que le mal. Ce n'est pas par la haine et la révolution que l'ordre et la justice peuvent être rétablis.

----- oOo -----

LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE

C'est notre seule chance de salut. Les papes ne se contentent pas de condamner- Ils montrent la voie du salut. Le malheur est qu'on ne les écoute pas.

Je n'entreprendrai pas ici de rappeler les divers points de cette doctrine sociale de l'Eglise. On n'a qu'à se référer aux encycliques- La difficulté est d'appliquer les principes, les directives que donne l'Eglise aux organismes concrets de l'ordre économique et social- L'Eglise n'a pas de technique ni économique ni sociale- seulement elle est gardienne de la loi morale et elle a non seulement le droit mais le devoir d'intervenir partout où la morale est en jeu- C'est pour s'être soustraits aux exigences de la morale et des directives de l'Eglise- que l'ordre économique et l'ordre social sont bouleversés et nous ont lancés dans une crise sans précédent et presque sans issue. L'Eglise n'a pas à changer sa loi morale ni sa doctrine- Ce qu'il nous faut ce sont des techniques économiques et sociales en conformité avec la doctrine de l'Eglise.

LA COOPERATION:

ur la coopération se révèle aujourd'hui comme une formule économique-sociale idéale en même temps qu'une application heureuse des principes fondamentaux qui, selon la doctrine de l'Eglise, doivent régler l'activité humaine dans l'ordre économique et social. Son Eminence le Cardinal Villeneuve en témoigne d'une manière non équivoque: "La coopération, dit-il, est dans l'ordre économique une façon d'unir la charité chrétienne à la prudence raisonnable. Elle tient compte à la fois du droit de propriété privée et du caractère social qui s'y rattache.

Aussi bien, entre-t-il dans le rôle de l'Action Catholique de la favoriser et de la répandre comme l'une des conséquences pratiques à déduire des documents pontificaux traçant les grandes lignes de la reconstruction moderne d'un ordre social chrétien." Ces paroles très fortes sont à retenir; elles devraient faire cesser toutes hésitations sur le caractère orthodoxe comme sur l'opportunité de la coopération.

La formule coopérative a fait ses preuves; ses succès dans presque tous les pays du monde laissent entrevoir la grande puissance de rénovation qu'elle mettra au service du monde de demain. "D'après les expériences déjà réalisées et grâce à ses principes intrinsèques, dit le P. Levesque O.P., la formule coopérative ne se présente-t-elle pas actuellement comme la plus apte à nous tirer des décombres d'un capitalisme vicié comme à nous préserver des pseudo-réformes révolutionnaires- --- Quant à nous, nous croyons qu'une civilisation inédite se prépare. La coopération y jouera un rôle de premier plan." (cf. Act. Nat. in XI^e (1938) p.217).

La coopération est une doctrine d'union, d'entre-aide et de solidarité chrétienne pour résoudre le problème d'une répartition plus

équitable, plus raisonnée et plus humaine des richesses- La coopération est l'unique moyen de nous libérer progressivement et sans heurt de la dictature économique. "L'économie coopérative règle le profit sur le service rendu dans la production, règle la production sur la consommation et la consommation sur une éthique des besoins humains replacée dans la perspective sociale de la personne humaine." C'est la révolution coopérative- elle bouleverse les bases de l'économie matérialiste classique, mais pacifiquement- sans casser de vitres. La révolution coopérative se fait par l'éducation du peuple- éducation économique, certes, mais aussi éducation sociale et morale- On comprend dès lors les répercussions tout à fait particulières surtout l'ordre social que le mouvement coopérative.

D'ailleurs, la coopération n'a pas à son crédit que la profonde sagesse de son programme- Les réalisations, tant de par le monde entier qu'en notre pays comme nous l'avons déjà insinué, lui donnent droit de se présenter comme une réussite- Des pays entiers comme le Danemark et la Suède, pour ne prendre que les deux cas les plus typiques, se sont vus transformer par son action- Le rôle prépondérant de la coopération en Angleterre, son pays natal, est un fait reconnu universellement. Dans ce pays c'est le chiffre d'affaires de la coopération qui est le plus considérable après celui de la Banque d'Angleterre. La guerre si désastreuse pour cette contrée n'y ralentit pourtant pas le développement de la coopération- Au témoignage de la "Co-operative Union News Service", 50,000 nouvelles adhésions au cours de l'année 1941 ont porté à 3,777,255 le nombre des coopérateurs en Angleterre. Comme la plupart de ces membres sont des chefs de famille on évalue que présentement, la moitié de la population de la Grande-Bretagne est intéressée à la coopération de manière directe ou indirecte.

Chez-nous, surtout depuis les expériences si intéressantes d'indianash, que le Caroir a accompli, aujourd'hui le 6 i octo 1941,

qualifiait d'application intégrale dans la pratique de l'enseignement des encycliques "Rerum Novarum" et "Cuadragesimo anno" (cf. Lettre de Son Em. le Cardinal Pacelli à Son Excellence Mgr James Morrison, év. d'Antigonish) la coopération connaît la vogue des grands mouvements de restauration économique-sociale. Au début de 1942 on estimait à "200,000,000, le chiffre d'affaires de nos coopératives.- La coopération n'est donc pas une théorie en l'air, une théorie comme toutes les autres, philanthropique mais irréalisable- Non la coopération se présente comme une réussite, comme le remède approprié au mal dont souffre la société actuelle.

Ce remède si efficace il faut le connaître, le faire connaître- le répandre partout-et par tous les moyens- Nous-mêmes, prêtres, nous ne pouvons plus y rester indifférents- Écoutons quelle attitude Mgr Charbonneau, év. de Montréal, demande aux prêtres de son diocèse d'avoir vis-à-vis du mouvement coopératif "Ma dernière retraite de mes prêtres, avait-il lors d'un congrès de la coopération, je les ai tous invités à recommander, par tous les moyens à leur disposition le mouvement coopératif avec lequel je les ai priés de se familiariser. Si quelques uns donc de mes prêtres opposent, pour une raison ou pour une autre, une résistance quelconque à favoriser l'expansion du mouvement coopératif, venez me voir, et je chercherai par tous les moyens possibles à leur faire comprendre qu'il faut travailler à la fondation, par le coopératisme, d'une cité chrétienne où il sera intéressant de vivre en chrétien." (Cité par André Laurendeau - Act. Nat. Vol. XX (sept. 1942) p.70).

Nos évêques ont une vue très claire sur la valeur et la portée du mouvement coopératiste- Ce n'est pas qu'une formule économique que la coopération. "Il y a en effet une sorte d'évangélisme à la base de la coopération" ainsi que l'affirmait Carlyle (cf. sermon de l'évêque de Wakefield prononcé au congrès des sociétés coopératives de Downbury, en 1836).

La coopération, c'est l'application du christianisme à la vie économique et sociale- On l'a répété sur tous les tons, la crise dont nous souffrons est une crise morale- Des systèmes économiques corrompus entretiennent cette misère. "C'est difficile de vivre en chrétiens chez-nous, affirmait encore Mgr Charbonneau à des congressistes coopérateurs, quand ce sont les forces de l'argent qui nous échappent, qui contrôlent à peu près tout, y compris les jeux où le peuple aime à se plaire" (loc.cit.). La coopération veut soumettre l'économie au service des valeurs supérieures valeurs morales- comme valeurs sociales etc.;- elle est d'inspiration purement chrétienne. Le célèbre chrétien protestant Dr Toyohiko Kagawa reconnaissait, à juste titre, le caractère chrétien de la coopération aux quatre principes fondamentaux de sa philosophie qui sont " 1) une conception spirituelle de l'économie qui vise sans doute à soutenir le corps mais pour mieux épanouir l'âme; 2) une théorie non d'exploitation mais de service humain; 3) le principe de la fraternité appliqué à la vie; 4) une surabondance de vie par laquelle le Christ résumait tout son message." (cf. Culture - Vol. V No. 2 (Juin 1940) /rticle de Gonzalve Poulin, "Le mouvement coopératif au Canada" p.154). Il faut donc reconnaître la valeur singulière de restauration de l'idée coopérative- C'est dans cette conviction que nous entreprenons le présent travail- Nous voulons nous familiariser avec la coopération, ses principes fondamentaux et ses méthodes d'action- Avant d'entreprendre cette étude toutefois, il nous a paru préférable d'analyser au moins sommairement le régime économique qui asservit le monde aujourd'hui- Il est de bonne logique d'ausculter le mal avant d'appliquer le remède- Nous convenons d'avance que cette analyse sera très incomplète, voire schématique- Nous espérons tout de même qu'elle montrera l'importance et l'opportunité de la coopération.

- REGIME ANARCHIQUE QUE NOTRE REGIME ECONOMIQUE ACTUEL. -

L'état de santé économique pour une société réside dans l'équilibre entre la production et la consommation- C'est le besoin de l'homme en effet qui est le point de départ comme le terme de toute activité économique, c'est l'alpha et l'oméga- La production est-elle organisée en vue de satisfaire les besoins des hommes, ceux-ci vivent, se développent et vont à leur destinée normalement- Au contraire la production n'est-elle pas adaptée à la satisfaction du besoin- il y a souffrance il y a désordre-

Sous le régime de l'économie domestique comme dans la famille antique ou dans la communauté du Moyen-Age, il était relativement facile d'établir l'équilibre entre la production et la consommation- On pouvait prévoir ce dont on avait besoin et on produisait en conséquence-

Vint le régime de la distribution du travail et conséquemment des échanges commerciaux- Tant que les marchés ont été assez restreints et que les producteurs travaillaient sur commande, on pouvait encore quoique plus difficilement, établir l'équilibre-

Mais quand est arrivée la grande révolution industrielle- l'introduction de la machine et l'ouverture "at large" des marchés internationaux le problème se compliqua pour de vrai- Sous l'influence d'une philosophie individualiste et matérialiste les maîtres de la production perdirent vite de vue l'utilité des consommateurs pour ne s'occuper que du gain du profit à faire dans les entreprises industrielles. Le consommateur, comme l'ouvrier producteur d'ailleurs, est devenu une source d'exploitation- Les profits des entrepreneurs, des plus forts, se sont agrandis démesurément- les masses ont été réduites à la ris'ère- L'industrie ne fonctionne plus sur commande des consommateurs mais sur l'ordre de commerçants d'intermédiaires et de spéculateurs qui exploitent les consommateurs-

On sait en quelle dépendance des banques surtout, du crédit bancaire l'industrie s'est développée depuis vingt-cinq ans- On lance du jour au lendemain des industries gigantesques- Le capital nécessaire à ces créations n'est pas le résultat d'une épargne antérieure- non, ce capital est fourni par les banques qui le créent "en nihilo" en spéculant sur des richesses "quasi" éventuelles- Ces spéculations imposent à l'industrie des cadres établis- il s'agit de faire fructifier le capital- C'est le capital qui conduit et contrôle- Le patron a fait place à un conseil d'administration qui représente les intérêts de capital et dont tout l'intérêt est de toucher des dividendes- Veut-on augmenter les dividendes (c'est inévitable) on "suroutille" l'industrie de manière à la faire "surproduire"- Ce qui arrive c'est que cette puissance phénoménale de production est bientôt prisonnière de sa propre ampleur- Le marché est vite satisfait, mais on ne peut pas changer aussitôt une machinerie si dispendieuse- Alors on saturera le marché, on "daupera" le consommateur- il faut que l'entreprise rapporte- C'est l'anarchie, le désordre dans la production-

Le Crédit bancaire soutient les industriels mais ne soutient pas les consommateurs- Le pouvoir d'achat de ceux-ci étant très limité ils ne peuvent pas absorber la surproduction- alors il faut faire face à une crise- Le seul moyen d'écouler la surproduction serait de mettre les prix au niveau du pouvoir d'achat des consommateurs; pour ce- il faudrait abaisser les prix, prix de revient et prix de vente. Or on ne peut pas abaisser les prix- D'abord parce que les producteurs ne peuvent pas produire à perte, c'est évident; ensuite parce que les organes de distribution des marchandises, les intermédiaires entre le producteur et le consommateur doivent vivre de la vente des produits-

Tandis que la production a progressé d'une manière vertigineuse- la distribution a reculé à la même allure- On a calculé que les frais de la

distribution représentent aujourd'hui plus de la moitié du prix payé par les consommateurs- soit environ 65 pour cent- N'est-ce pas un autre défaut insupportable du régime économique actuel que ce parasitisme déconcertant des organes de distribution- Grâce au machinisme la quantité des produits a doublé, quintuplé, décuplé tandis que la main d'oeuvre n'a presque pas augmenté- En revanche, en vit du commerce- C'est le prix de vente qui est augmenté, c'est le consommateur qui paye- La profession de commerçant est devenue relativement facile- Elle exige de moins en moins de compétence- Il s'agit de livrer au client un produit tout préparé à l'usine et sur lequel le prix est indiqué- Ce sont les organes de production qui se chargent eux-mêmes de la propagande- de la publicité- et ils la font payer au client en majorant les prix- L'intermédiaire lui n'a qu'à servir et à percevoir la chose qui le fait vivre lui et sa famille-

Que pareil régime ne soit pas normal, il faut le reconnaître- La distribution comme la production dans le régime économique actuel ne sont pas organisées en vue de servir les consommateurs comme elles le devraient- Elles sont organisées en vue du gain, au profit d'un petit groupe de détenteurs de capitaux qui contrôlent d'une manière absolue toute la vie économique- Les possibilités financières de l'entreprise, c'est ce qui compte pour les capitalistes- Les besoins humains à satisfaire- la justice sociale, ils sont à cent lieues d'y penser, quand ils ne s'en fichent pas tout simplement-

Qu'une restauration de l'ordre économique soit devenue nécessaire, la question ne se pose plus- Le monde est fatigué d'une économie capitaliste pervertie qui a rendu toute la vie économique "horriblement dure, implacable, cruelle" (quod est sine anno)- Les réactions grinçantes du socialisme partant de principes aussi vicieux que ceux de l'économie libérale étaient voués à un échec fatal- Elles n'ont pu et ne peuvent apporter cette paix, cette tranquillité dans l'ordre que l'humanité demande à grands

cris- Depuis longtemps l'Eglise a engagé la lutte contre la dictature économique et le socialisme révolutionnaire- elle ne cesse de revendiquer des réformes opportunes qui mettront de l'équilibre de la paix dans la société-

Or l'idée coopérative dans le domaine économique, pour le dire encore une fois, est une application de la doctrine sociale de l'Eglise, "une des conséquences pratiques à déduire des documents pontificaux traçant les grandes lignes de la reconstruction moderne d'un ordre social chrétien" (Card. Villeneuve)- Elle met les forces économiques, les richesses, au service de l'homme, de la personne humaine qui est la fin et renverse ainsi l'ordre de l'économie libéraliste qui a fait des richesses une fin en soi et subordonne les valeurs engagées dans l'homme à la production des biens, le profit, l'argent- La coopération nous libérera progressivement et sans heurt de la dictature économique- elle nous écartera aussi du socialisme révolutionnaire- Sa révolution est profondément pacifique- elle se fait par l'éducation du peuple.

CE QU'EST LA COOPÉRATION

Plus d'une fois on a tenté de couler toute la richesse de l'idée coopérative dans le monde d'une définition stricte- Les résultats, il faut l'avouer sont plus ou moins heureux; l'accord sur une définition est loin d'être fait. Le mouvement est-il encore trop jeune pour donner prise à l'analyse, à la réflexion scientifique? ou bien chacun ne s'arrête-t-il qu'à des réalisations particulières ou à certains points de vue préférés néglige-t-il d'autres faces de la coopération? Il est possible que ces deux causes aient travaillé de concert- L'idée coopérative n'a pas encore de contour scientifiquement déterminé- Sa théorie contient des généralités et des imprécisions auxquelles il faut se résigner pour l'heure- Elle n'est pas sortie d'un génie, armée de pied en cap contre le dieu de la mythologie du cerveau de Jupiter- Les réalisations concrètes ont précédé la théorie-

L'étymologie n'offre pas de difficultés: coopération- "con-operatio travail ensemble- union des efforts dispersés au service d'une même cause- Cette étymologie est déjà très riche de signification- elle sonne comme un signe de ralliement contre le libéralisme et l'individualisme classiques. La définition réelle offre plus de difficultés- Toute école propose celle-ci- telle autre propose celle-là- Le "Conseil Supérieur de la Coopération" de la province de Québec qui s'est donné pour tâche de coordonner les forces coopératives de cette province, demande aux coopérateurs de s'entendre sur la définition suivante: "une forme démocratique de collaboration poursuivant directement des fins économiques et indirectement des fins sociales." (cf. "Manifeste du conseil Supérieur de la Coopération"- Québec 1940- p.1).

Malgré tout le respect et l'admiration qu'il faut avoir à l'endroit du Conseil Supérieur il est permis de trouver cette définition bien générale et bien vague- elle a une saveur de métaphysique- aussi nos préférences

personnelles vont-elles à cette autre qui tout en étant aussi large, est plus concrète, plus près de la réalité économique: "La coopération est une forme définie d'action économique "sociale", dans laquelle un groupe de personnes organisées sur un pied d'égalité, protègent leurs intérêts économiques dans le domaine de la production, de la distribution ou des services publics." (Adaptation d'une définition reproduite par V.S. Alanne dans "Fundamentals of Consumer Cooperation" p.63). Cette définition, comme toute définition demande à être expliquée- je le fais brièvement-

"La coopération est une forme définie d'action économique". "C'est-à-dire une technique économique d'un genre bien particulier, une technique qui tient dans les principes et les méthodes d'affaires universellement connus sous le nom de "principes et méthodes de Rockdale". Ces principes et ces méthodes qui sont l'âme de la coopération, nous leur consacrerons une étude très spéciale au cours de cette thèse-

La coopération est une forme d'action économique- Elle poursuit directement des "fins économiques"- Répandre la prospérité matérielle dans le peuple, voilà sa raison d'être immédiate- Son action se fait sentir tout le long du cycle économique et spécialement dans la production, la consommation ainsi que l'organisation des services publics-

L'idéal coopératif ne s'arrête pourtant pas au "bien vivre" économique- Ce "bien vivre" économique est ordonné dans le programme coopératif à la restauration et au maintien de l'ordre social- En substituant au motif profit qui est le "leitmotiv" de l'économie actuelle le motif service dans les affaires, la coopérative veut rétablir le règne de la justice et de la charité- gage de la paix sociale. Et si l'on considère la coopération comme une école d'éducation populaire il va sans dire que sa portée sociale l'emporte sur sa portée économique comme la fin l'emporte sur le moyen-

L'action coopérative se fait "entre personnes- organisées sur un pied d'égalité". Il s'agit bien d'une association de personnes en effet et

non d'une association anonyme de capitaux- Ce qui prime dans la coopération c'est l'homme, la personne humaine et ses besoins humains- L'activité économique est une activité humaine et comme telle soumise aux lois de la morale. L'argent, les richesses, le travail sont des moyens; la fin c'est l'homme et sa destinée spirituelle- Et c'est pour faire prévaloir le facteur humain que l'association coopérative est strictement démocratique. Tous les membres partagent également la responsabilité et le contrôle de l'entreprise- On sait que dans l'entreprise capitaliste, c'est l'argent la quantité de capital investi qui gère- La coopération veut renverser le système capitaliste-

Il n'y a pas d'activité économique qui ne puisse fonctionner sans l'emprise du principe coopératif- la production, l'agriculture, la vente, l'achat, le crédit, l'assurance etc. sont autant de domaines qui peuvent être soumis au contrôle coopératif-

----- 000 -----

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

La coopération est un mouvement de collaboration et de libération économique et sociale. Pour atteindre sa fin il lui faut des moyens concrets. La société coopérative est l'instrument de l'idéal coopératif.

Le "Cours Supérieur de la coopération" définit la société coopérative: "Une association libre de personnes possédant une entreprise économique qu'elles dirigent et contrôlent démocratiquement pour la mettre à leur service ainsi qu'au service de tout le peuple" (cf Manifeste, p.4)-

Cette définition se ramène à celle de James Peter Garbasse qui semble l'avoir inspirée: "A cooperative society is a voluntary association in which people organize democratically to supply their needs through mutual action, and in which the motive of production and distribution is service, not profit." (cf. Cooperative Democracy- 3rd edition- 1936- p.7).

Le premier caractère de la société coopérative c'est la spontanéité. C'est une association "libre", "volontaire". Si l'Etat veut et doit en favoriser l'évolution, il ne lui appartient pas toutefois de l'imposer par la contrainte. Le climat démocratique est le climat naturel de la coopération. Elle s'accommode difficilement d'un régime totalitaire en collectiviste. L'histoire de la coopération en Italie, en Allemagne, en Russie n'a rien de très brillant depuis que l'Etat s'est arrogé tout pouvoir en ces pays.

La société coopérative possède une entreprise économique. Chaque coopérateur est propriétaire pour une partie de cette entreprise et par conséquent a le droit, le devoir de participer à la gestion et au

contrôle de l'affaire. Par où l'on voit que la coopération favorise la propriété privée; elle tend, de son propre mouvement à multiplier les petits propriétaires- la part de capital-action qu'elle requiert de chaque membre est si minime qu'il n'y a pas un pauvre qui ne puisse avoir accès à la société et jouir de ses avantages-

Evidemment la société coopérative fonctionne d'après les principes et les méthodes dites de Rockdale- Si ces principes et ces méthodes ne sont pas mis en pratique, nous ne sommes en face que d'une société coopérative nominale- Il en existe de ces sociétés qui s'appellent coopératives et ne sont au fait, que des entreprises capitalistes- Encore une fois la pierre de touche d'une société coopérative authentique réside dans la fidélité aux principes de Rockdale-

HISTOIRE DE LA COOPÉRATION

La coopération a une histoire- vieille de cent ans. 1944 marquera en effet le centenaire de la coopération. En regard d'une vie d'homme elle est déjà très vieille- mais si l'on considère l'histoire générale et l'avenir que lui réserve le monde de demain, elle est encore très jeune- on pourrait dire qu'elle vit actuellement son adolescence. Ce qui rend la tâche de l'historien assez simple et assez délicate en même temps-

Fait typique, on ne rencontre pas dans l'histoire de la coopération un "génie" ou un groupe d'hommes d'une capacité tout à fait supérieure qui aient contribué d'une manière absolument prédominante au succès sans précédents, des institutions coopératives- Comme Miss Potter-Lebb le remarque avec beaucoup de justesse, la coopération est "l'oeuvre associée de milliers de citoyens honnêtes, capables, dévoués...-- présentant plutôt que des cimes et des abîmes de talents, un niveau intellectuel élevé, distingué par des exemples de subordination volontaire, de probité scrupuleuse et d'activité enthousiaste qui atteignent les hauteurs du "génie moral" ". "C'est une multitude d'hommes en marche que je décris" note-t-elle encore. (cf. Béatrice Potter-Lebb "La coopération en Grande Bretagne". Traduit de l'anglais par Raoul Briquet- Paris 1905, p.106). La coopération est l'affaire du peuple- Cette caractéristique ressort tout le long de son histoire- de sa naissance dans une boutique de chômeurs jusqu'à ses derniers développements-

PRELUDE

On peut remonter indéfiniment dans l'histoire du monde pour trouver des exemples de coopération au sens large- Depuis que l'homme est

"animal social" il cherche naturellement la société de ses semblables pour pourvoir à sa subsistance et à son développement-

Seulement quand elle signifie le mouvement coopératif, la coopération se localise dans le temps et dans l'espace- Elle est née en Angleterre, dans la première partie du dix-neuvième siècle. Des circonstances extérieures, économiques et sociales l'ont provoquée.

On sait ce que fut la grande révolution industrielle des temps modernes- Le métier mécanique grâce aux inventions et au progrès de l'industrie s'est substitué au métier à la main- "La vapeur brise les quenouilles et les rouets" dit Jules Simon- L'atelier familial fut remplacé par d'immenses usines où l'on entasse les ouvriers, hommes femmes et enfants- La diminution de la foi, l'oubli des croyances et de la morale obscurcissent les idées de justice et de charité- Le travail, les affaires, toute l'économie se paganisent- L'abolition des Corporations isolent les travailleurs les uns des autres- Le patron se désintéresse de leur sort. Qu'il le veuille ou non, il est forcé de leur imposer des conditions de travail excessivement pénibles pour soutenir la concurrence sans frein de rivaux malhonnêtes- Les parlements seront obligés de faire des lois pour interdire le travail des enfants de 8 ans!

Les ouvriers ne pouvaient pas se résigner bien longtemps à pareilles conditions- Naturellement ils auront recours à l'association pour faire valoir leurs intérêts auprès des patrons-

Or, l'Angleterre, de tous les pays d'Europe, fut le plus précoce à s'aventurer dans la voie de l'industrialisation moderne- "Il n'est personne pour contester, affirme Bernard Lavergne, que l'Angleterre, dès 1840, avait pris la résolution solennelle de se spécialiser dans l'industrie à un degré qui est resté absolument unique dans le monde." (cf. "Le régime

coopératif" Paris 1908, p.80). Conséquemment les ouvriers anglais seront les premiers à souffrir de la révolution industrielle, et à chercher refuge dans l'association.

Un grand mouvement d'association lié aux noms de Robert Owen et du Dr William King a précédé sur le sol anglais l'avènement du mouvement coopératif proprement dit. Ce fut le mouvement des "Union-shops" de 1826-1834. Vers 1832 on comptera jusqu'à 500 de ces "Union-shops". On attribue souvent la paternité de l'idée coopérative à Robert Owen - or il n'apparaît pas que ce riche philanthrope ait eu la moindre intuition d'une société coopérative au sens précis du mot. C'est la conclusion d'une étude approfondie de L. Dolléans sur les écrits et l'oeuvre d'Owen. "On a fait d'Owen le père du mouvement coopératif moderne" dit-il; il l'a été par ses disciples, mais très inconsciemment. Par coopération, Robert Owen, lorsqu'il opposait le système individualiste de concurrence au système de coopération mutuelle, entendait parler de communisme. Les premières sociétés coopératives qui réunissent ses disciples (dont le Dr King) sont des associations dont les membres versent une cotisation hebdomadaire, dans l'unique dessein d'accumuler un capital destiné à la fondation de villages communistes" (cf. Dolléans "Robert Owen" Georges Bellais, 1903, p.173)-

Le mouvement d'Owen et de King eut pour un temps des succès étonnants, mais s'effondra bientôt et rapidement sans laisser de traces. L'idée de collaboration ouvrière, cependant, une fois lancée, ne devait pas mourir. Les pionniers de Rockdale la reprirent quelques années plus tard et mirent à son service une technique géniale, vierge des défauts qui avaient acculé à l'échec les "Union-Shops". La perfection de sa technique a valu à la coopération son succès-

LES TISSERANDS DE ROCKDALE

"A la fin de l'année 1843, raconte Holyoake, par une journée humide, triste, sombre, lugubre et désagréable qui ferait le désespoir de tout Français, par un de ces jours comme on en voit souvent quand on touche à novembre, alors que la lumière est éteinte au ciel et que le soleil a donné là haut tous les efforts de ses rayons, ainsi que le ferait un homme fatigué ou désespéré, quelques pauvres tisserands sans ouvrage, presque mourants de faim et tout à fait découragés en présence de leur condition sociale se réunirent pour chercher ce qu'il y aurait de mieux à faire afin d'améliorer leur situation." (cf Holyoake "Histoire de la coopération à Rockdale" traduit de l'anglais par J. Cambier: 1ère partie, p.38, Paris 1888.). Ce fut le premier cercle d'étude d'où devait sortir la coopération, il réunissait les 28 tisserands de Rockdale que l'histoire a immortalisés.

Les années de 1840-1850 sont appelées ordinairement les années de famine "the hungry forties". De fait, en cette période, la misère populaire atteignait le paroxysme. Les patrons de l'industrie se permettaient impunément tous les abus. Le peuple mourait littéralement de faim. Les ouvriers lançaient-ils des grèves, la toute-puissance des industriels leur faisait échouer. Les 28 tisserands étaient des chômeurs qui avaient été mis à la porte de leur usine après avoir manqué une grève. Ne pouvant compter ni sur la politique ni sur les manifestations populaires pour améliorer leur sort ils se tournèrent vers eux-mêmes et comptèrent sur eux seuls. Quelques uns avaient appartenu aux "Union-Shops" d'Owen et de King; ne voulant pas aboutir au même échec, ils cherchaient, discutaient. On décida enfin de fonder une société nouveau genre. Charles Howerth, qui est désigné pour en rédiger les statuts, eut l'idée d'introduire la clause de la répartition

des bénéfices au prorata des achats; car c'est un magasin à son service que la société veut fonder. Cette technique de la répartition des bénéfices fut le coup de génie d'Howarth et des Pionniers. Elle assura au mouvement son succès- La société prend nom "The Equitable Society of Rockdale Pioncers".

Pour lancer le magasin qu'ils ont en vue chacun de ces pauvres ouvriers souscrit au capital d'installation à raison de .04 cts. par semaine- Au bout d'un an d'économies et de contributions ils ont amassé la somme de \$140.00- Il est temps jugent-ils de mettre leur projet à exécution- Un vieil entrepôt désaffecté sur la rue Toad Lane est loué à \$50.00; la société paie comptant- Le magasin ne vendra d'abord que les quatre articles de toute première nécessité: de la farine, du beurre, du sucre et du gruau- Il faut écouter Holyoake nous raconter la scène d'ouverture de magasin. "Par une triste soirée d'hiver, la plus longue de l'année, puisqu'on était au 21 décembre, les Equitables Pionniers commencèrent leurs opérations--- A la tombée de la nuit, quand on ouvrit le magasin, une bande de "doffeurs"(gavroches) envahissait la ruelle, jetant partout des regards impertinents, donnant tout haut des appréciations ironiques ou bien encore passant en revue les pauvres provisions de beurre et de gruau. A un moment donné ils s'écrièrent en chœur: "Ah bah! il paraît décidément que nos vieux tisserands ont ouvert leur boutique". (Holyoake, loc. cit., p.73)-

Le magasin ouvert, les Pionniers publièrent un manifeste dans lequel ils énonçaient leur programme audacieux- Voici ce manifeste qui est une preuve de la sagesse et de la profondeur de vue des Pionniers: "La société a pour but de réaliser un avantage pécuniaire et d'améliorer la condition domestique et sociale de ses membres en réunissant un capital divisé en actions d'une livre et suffisant pour mettre en pratique le plan

suivant:

"Ouvrir un magasin pour la vente des denrées alimentaires, vêtements etc.;

"Acheter ou construire des maisons pour ceux de leurs membres qui désireront s'aider mutuellement pour améliorer les conditions de leur vie domestique et sociale;

"Entreprendre la fabrication des articles que la société jugera convenable de produire pour fournir du travail à ceux de ses membres qui seraient en état de chômage ou qui souffriraient d'une réduction continue de salaire;

"Acheter ou affermer des terres qui seraient cultivées par ses membres sans travail ou dont le salaire serait insuffisant.

"Sitôt qu'il sera possible, la société procédera à l'organisation de la production, de la distribution et de l'éducation dans son sein et par ses propres moyens, ou, en d'autres termes, elle se constituera en colonie autonome (self-supporting) où tous les intérêts seront représentés (united) et elle viendra en aide aux autres sociétés qui voudraient former de semblables colonies;

"Afin de propager la confiance, la société ouvrira dans un de ces locaux un établissement de confiance".

Il serait fastidieux et inutile de rapporter ici tous les statuts de la société des Equitables Lionniers. Ils n'en sont pas moins très intéressants à lire et Fernand Lavergne ne craint pas d'affirmer qu' "il semble impossible d'exagérer jamais le génie dont témoigne la rédaction des statuts de Rockdale" (Fernand Lavergne, *loc. cit.*, 89). Charles Gide lui-même ne retient pas son admiration lorsqu'il nous dit que les statuts de leur société ont été au premier coup si définitivement établis par ces quelques ouvriers tisserands en flanelle, que l'expérience de plus d'un demi-siècle n'a rien trouvé à y ajouter et que les milliers de sociétés créées depuis eux se sont bornées à les copier presque textuellement, on n'hésitera pas à

voir là le phénomène le plus remarquable peut-être de l'histoire économique. Le système coopératif n'est pas sorti du cerveau d'un savant ou d'un réformateur, mais des entrailles du peuple". (C hrs. Gide "Les sociétés coopératives de consommation", 2^e édition, Armand Colin, 1910, p.22).

Les débuts de la société furent pénibles- A la fin de la première année, cependant le nombre de membres était déjà passé à 74 et le chiffre d'affaires du magasin montait à \$5,500.00 avec un bénéfice net de \$160.00. L'intérêt sur les parts était limité à 5 pour cent- et les profits étaient répartis entre les membres au prorata de leurs achats selon la proposition d' Howarth-

Procurer les meilleures marchandises possibles, servir pleins poids et mesure- pas de crédit et par conséquent pas de dettes voilà autant de principes nouveaux auxquels s'attachaient les coopérateurs- Avec l'ouverture d'une salle de lecture et d'une librairie l'établissement devint bientôt un centre d'éducation et de propagande coopérative- Les conditions économiques des membres s'améliorèrent petit à petit- ils purent se payer même quelques commodités d'agrément dont l'accès leur avait toujours été refusé auparavant.

En 1861, la société réunit 1800 membres, son capital est de \$75,000 et son chiffre d'affaires de \$400,000.00- Partout on imite l'exemple de Rockdale- En 1864 on comptait déjà 426 filiales- On pouvait songer maintenant à l'établissement d'une société fédérative pour procurer à tous ces magasins de détail les avantages du commerce en gros- Une première "Wholesale Society" est fondée à Manchester avec un capital de \$330,000,000.00; cinq ans plus tard une autre sera établie à Glasgow. Après une dizaine d'années de progrès, les Wholesale, réalisant le profit initial des Pionniers, entrent dans le domaine de la fabrication- Ce sont des manufactures de

confitures, de savon, de chaussures qui servent d'expérience dans la production.

Aujourd'hui la "Cooperative Wholesale Society" (C.-W.-S) est l'entreprise industrielle la plus considérable de l'Angleterre- Elle possède plus de 150 usines- produisant tout, à partir du pain jusqu'aux automobiles- En définitive, cette entreprise colossale est l'affaire de 1,200 sociétés coopératives locales qui ont pour membres 6,500,000 familles. La grande crise économique de 1929 n'a même pas ralenti le progrès du mouvement coopératif en Angleterre- Durant les 5 années de crise de nouvelles usines ont été lancées, de nouveaux services organisés tout en versant \$600,000,000 de revenu aux coopérateurs membres-

Un phénomène analogue se produit actuellement alors que la guerre ravage cruellement la Grande Bretagne. Au témoignage du "Cooperative Union News Service", en 1941, 56,000 nouvelles adhésions ont porté à 8,773,255 le nombre des coopérateurs- La plupart de ces membres étant des chefs de famille, on est en mesure d'affirmer présentement que plus de la moitié de la population de l'Angleterre est directement ou indirectement intéressée dans le mouvement coopératif. En 1942, l'an dernier donc, le chiffre d'affaire des Coopératives fut de \$1,350,000,000.00 soit une augmentation de \$13,500,000 sur l'année précédente- Si ces développements se poursuivent en dépit des restrictions de toutes sortes on peut affirmer que la coopération est entrée définitivement dans les mœurs du peuple anglais- elle est devenue une véritable institution économique nationale. Quel heur l'Angleterre d'après guerre réserve-t-elle au mouvement coopératif?

EXPANSION A TRAVERS LE MONDE

Le mouvement mis en branle par les Pissier nés de Rockdale a fait le tour du monde- On le retrouve et en progrès remarquables dans presque

tous les pays du monde- L'Angleterre reste à la tête du mouvement coopératif général mais il est indéniable par ailleurs que certains pays sont parvenus à un degré de coopératisation supérieur à celui de l'Angleterre- tels les pays scandinaves-

Pour nous rendre compte de l'importance de la coopération dans le monde nous donnons quelques détails, très sommaires, d'ailleurs, sur l'origine, les particularités et l'état du mouvement dans les divers pays.

FRANCE:

La France est considérée à juste titre comme le pays classique des syndicats ouvriers, des associations ouvrières de production- Les noms de Fourier Buchez, Louis Blanc sont rattachés à ces mouvements associativistes qui ont retardé l'éclosion et ralenti l'expansion de la coopération sur le sol français. Ce n'est que vers 1885 que le véritable mouvement coopératif prend corps en ce pays sous l'influence de "l'Ecole de Mines"- Cette école groupait des économistes aussi remarquables qu'Edouard Royve, Auguste Fabre et Charles Gide- En plus de répandre l'idée coopérative ces esprits clairs et distincts, surtout le professeur d'Economie Politique Chrs. Gide, ont précisé la théorie de la coopération et ont assuré au "coopératisme" une place importante parmi les doctrines économiques et sociales contemporaines-

En 1933 la France comptait 16,515 sociétés coopératives groupant globalement 2,869,715 membres. En 1935 son Wholesale faisait un chiffre d'affaires de 50 millions et fabriquait pour \$2,500,000.00 de marchandises- L'état actuel de la France ne nous permet pas d'augurer pour l'avenir-

BELGIQUE:

La création du Voornit de Gand, en 1880, marque l'origine de la coopération en Belgique- "Le Voornit, écrit Bernard Lavergne, a exercé

en Belgique la même influence sur le développement de la coopération que les Pionniers de Rockdale sur le mouvement coopératif anglais" (Loco. cit. p.270).

Une des principales caractéristiques de la coopération belge est la destination sociale de la ristourne- Les coopérateurs ne perçoivent pas individuellement de ristourne. L'entreprise emploie ses bénéfices nets à l'organisation et au maintien d'une grande variété de services sociaux pour ses membres- Ce sont des "Pensions de vieillesse", des "assurances-vie", des "assurances-maladie", "assurances-chômage", maternités, soins médicaux, etc. Chaque district coopératif possède sa "Maison du Peuple", centre de réunion, d'éducation sociale, économique, politique, esthétique- la coopération belge n'est pas détachée de toutes visées politiques- c'est pour elle une cause de trouble et de retardement.

En 1933 les effectifs coopératifs étaient de 3138 sociétés et de 714,872 membres.

ALLEMAGNE:

L'Allemagne est le berceau et la terre d'élection des sociétés syndicales agricoles et industrielles ainsi que des sociétés de crédit et de vente- C'est vers le milieu du siècle dernier que cet esprit d'association a pris corps- Comme plusieurs de ces sociétés fonctionnent d'après les principes de la coopération on les trouve à l'origine et tout le long du développement de la coopération auxquels elles sont mêlées. Les sociétés d'approvisionnement et de crédit de Schulze Dolitzsch restent tout à fait remarquables- Les coopératives de consommation ne connurent la vogue qu'après la guerre de 1918- On estime qu'à l'avènement d'Hitler en 1933, le 1/4 de la population en faisait partie- A pareille date le nombre des coopératives d'achat des matières premières était de 6,842, celui des banques coopératives: 2100- Après 1933 le gouvernement nazi s'appliqua de toutes ses forces

à détruire les coopératives dont l'esprit démocratique lui déplaisait-
Qu'en reste-t-il aujourd'hui?

PAYS SCANDINAVES:

Parmi les pays coopératifs, les pays scandinaves se sont acquis, ces dernières années, un rang rien moins qu'exceptionnel- ils sont les plus "coopérisés" du monde-

Si le Danemark est de nos jours le plus beau pays agricole de l'univers il le doit en toute évidence, à ses fameuses écoles d'adultes ou "collèges populaires" fondées par Cruntvig; écoles dans lesquelles on enseigne principalement la coopération et la science agricole appliquée-

Les coopératives agricoles d'achat, de vente, de laiterie, de crèmerie, de saison, de bœuf sont plus nombreuses que les coopératives de consommations. En tout 7,916 sociétés, 1,662,062 membres, 17 fédérations nationales spécialisées- Plus de la moitié du commerce national danois se fait par l'entremise des coopératives-

La Suède est venue à la coopération pour retrouver son équilibre et sa stabilité économique. La coopération lui 'a donné l'un et l'autre. Une lutte épique contre les monopoles, les trusts et les cartels a stimulé le développement de la coopération suédoise- Les Trusts les plus considérables qu'elle a fait sauter sont ceux de la margarine, des allumettes et de l'électricité- Aujourd'hui les coopératives suédoises fournissent 40 pour cent des articles de consommation du pays- En 1906 leur chiffre d'affaire était de 40 millions-

C'est avec raison qu'on a dit que la conquête de puissance économique nationale par les coopératives suédoises forme l'un des événements économiques les plus extraordinaires de notre époque-

RUSSIE:

En 1918 la Russie comptait 26,000 sociétés coopératives- Sous la domination bolchévique elles n'en ont pas moins continué à se développer

En 1935 un décret gouvernemental abolissait et confisquait tous les magasins coopératifs dans les centres urbains- 9,881,000 de coopérateurs furent atteints par ce décret- Les coopératives agricoles, réunissant 41,000,000 de membres, semblent avoir moins eu à souffrir le gouvernement aurait trop de difficulté à les détruire- d'ailleurs, il les fait servir à ses fins-

ETATS-UNIS:

L'authentique mouvement coopératif a été établi aux Etats-Unis par des immigrants d'Europe, surtout des pays scandinaves- Ces immigrants, des cultivateurs pour la plupart, ont commencé par intéresser la classe agricole américaine à la coopération- C'est encore dans cette classe aujourd'hui que le mouvement coopératif est le plus vigoureux. Selon la "Gazette du Travail", il y a en outre plus de 16,000 sociétés coopératives de consommation aux Etats-Unis- leur chiffre d'affaires étant de 1 milliard.

CANADA:

1) Consommation:

Des immigrants anglais, membres de coopératives dans leur pays d'origine, ont fondé la première coopérative canadienne de consommation à Stellarton, N.E. en 1861-

Ce genre de coopération n'a jamais eu grand succès chez nous- Le cas de la "British Cooperative Society" de Sydney Mines, fondée en 1906, reste unique- Cette coopérative possède en effet 5 succursales et servait en 1936, à ses quelques 3,500 membres, pour 41,159,650.00 de marchandises- Vers 1904 les fermiers d'Ontario ont ouvert en coup de vent 47 magasins coopératifs- Le calme se rétablit très vite- On ne connaissait pas assez les principes ou bien on ne les appliquait pas- on voulait des magasins qui vendent bon marché-

En 1909, une sorte d'institut de recherche fut fondé à Milton

pour répandre l'idée et l'éducation coopérative. Ce fut l'"Union Coopérative Canadienne" à laquelle 45 sociétés de consommation étaient affiliées en 1937.

Il ne fallut rien moins que la crise économique de 1930 pour réveiller et stimuler le mouvement coopératif. Dans l'Est du pays les Universités prirent l'initiative du mouvement. Elles lui apportaient de quoi enrichir sa pauvreté: "une doctrine sociale, une technique d'éducation et une école de compétence en même temps qu'un nouveau dynamisme de propagande" (Gonzalve Poulin, "Culture" juin 1940, Vol. 1, No. 2, p.139).

L'Université catholique d'Antigonish a sonné la charge et reste en tête du mouvement. Ses réalisations aussi intéressantes qu'originales méritent une attention spéciale que nous lui accorderons au terme de ce travail. Les autres provinces ont pris le branle et pour l'heure, les développements des coopératives de consommations font naître de grandes espérances. Québec en comptait 75 en 1942 avec un chiffre d'affaires de 1 milliard.

2) Coopératives agricoles:

C'est dans la classe agricole que la coopération a connu le plus de succès au Canada. Les fameux "pools" de blé canadien des provinces de l'Ouest, connus du monde entier, ne sont autres que des coopératives munies de chartes fédérales. Ces dernières années aussi la coopération a pris une importance de premier plan dans l'économie agricole de la province de Québec. En 1942, nos cultivateurs maintenaient 410 coopératives et 2000 cercles d'études. Pour cette même année "La Coopérative Fédérée", centrale coopérative des cultivateurs, faisait des affaires au montant de \$17,750,000- et remettait en ristourne \$75,000.00. On peut attendre beaucoup de ce mouvement.

3) Coopératives de Crédit:

On connaît les "Caisses populaires" et les "Cajunais" de la

première vit le jour à Lévis en 1900, avec un dépôt de 10cts. 5 ans plus tard elle avait 40,000. Jusqu'à 1933 ces caisses se développèrent très lentement. De 162 qu'elles étaient dans Québec elles sont montées à 613 en 1942 avec un actif de 430,000,000.

Le mouvement d'Antigonish fait pénétrer ces caisses dans les autres provinces où elles gagnent en vogue si elles continuent à se répandre au même rythme, le problème du crédit populaire aura trouvé sa solution dans quelques années.

4) Autres domaines:

Le principe coopératif s'applique chaque année à de nouveaux domaines, tel celui des "Mutuelles-Incendies", des "Pêcheurs", du "Logement".

Autres pays:

La coopération s'est répandue en bien d'autres pays encore. Au Japon, par exemple, en Australie, en Suisse, en Tchécoslovaquie, en Hongrie, en Estonie, Latvie, Lithuanie, en Finlande, en Norvège, en Islande, en Bulgarie, en Pologne, en Roumanie, en Jugoslavie, en Espagne, au Portugal, aux Indes, en Chine, en Afrique du Nord. Les proportions du présent travail ne nous permettent pas de donner plus de détails.

Avant de terminer cette revue il faut mentionner cependant, la création, dès 1892, de l'"Alliance Internationale des Coopératives", organisme institué en vue de représenter les intérêts de la coopération auprès des autres institutions internationales. Cette "Alliance" organise des congrès coopératifs internationaux et publie en 5 langues différentes la "Review of International Cooperation". Un rêve de Charles Wade était de faire de la coopération un organisme de paix international. Il ne semble pas qu'on soit prêt à accepter ses services.

CONCLUSION

Les conclusions de tout ceci, c'est que la coopération a "une histoire". Elle n'est donc pas qu'une hypothèse, une expérience de laboratoire à tenter. Elle a subi l'épreuve de l'âge, elle a triomphé de tous les obstacles. Elle a passé en progressant à travers la plus grande crise économique que le monde ait connue: celle de 1929-1930; la guerre actuelle n'arrête pas sa marche en avant. Voilà autant de gages de la valeur exceptionnelle et unique de la solution coopérative. L'après-guerre laisse entrevoir des épanouissements insoupçonnés des forces coopératives.

Si l'oeuvre des Pionniers de Rockdale a duré et connu les succès que l'on sait c'est qu'elle est fondée sur des principes dont l'application intégrale garantit la réussite. Ceux qui s'écartent de ces principes, de ces méthodes se vouent presque infailliblement à l'échec, l'histoire le prouve incontestablement. Ces principes fondamentaux vont faire l'objet de notre étude maintenant.

----- olo -----

PRINCIPES DE LA COOPERATION

Base doctrinale

Service et non le profit.

Le trait distinctif et le vice de l'économie moderne réside dans la recherche effrénée de l'argent, du profit monétaire. Encaisser un gain, c'est l'Alpha et l'Oméga de notre cycle économique.-

Evidemment il ne s'agit pas de condamner le principe du profit commercial comme les Socialistes et les Marxistes qui en font une chose intrinsèquement mauvaise- Pour ces derniers, en effet le profit n'est rien d'autre qu'une quantité de travail non retribué (la "plus-value" pour Marx) et en définitive le résultat de l'exploitation des ouvriers par les entrepreneurs-

Non. Le profit commercial n'est pas illégitime de soi. Aristote et Saint Thomas ont admis sa légitimité- Le profit joue le rôle très utile, sinon nécessaire de stimulant dans la vie économique- Il semble que ce soit là aussi la doctrine de l'Eglise qui ne condamne pas le principe de capitalisme, mais ses abus.

Pour être légitime en principe, le profit n'en doit pas moins dans la pratique être subordonné au but de l'activité économique qui est de subvenir aux besoins matériels de la société humaine- Or le péché du capitalisme et de l'économie moderne a été de renverser l'ordre, de subordonner le service de la collectivité au désir du gain, du profit- L'enjeu de l'activité économique est la prospérité de l'affaire, l'enrichissement... des capitalistes. La satisfaction des besoins, quand on y

pense, on l'exploite elle-même en vue du profit- Nouvelles machines, nouveaux procédés de fabrication ne sont pas inventés dans le but d'être utile, de soulager la misère, de rendre le travail quotidien moins pénible et plus agréable ou encore de produire quelque chose de beau, une oeuvre d'art- Non, le développement fantastique de l'outillage mécanique s'est fait sous l'instigation du motif profit, gain monétaire- Le nécessaire, l'utile, le beau, l'art sont devenus comme autant de sources d'exploitation.

Les classes ouvrières elles-mêmes se sont laissées entraîner à l'appât du gain, de l'argent- Elles ont perdu le sens du travail, sa haute valeur sociale et morale- elles n'ont plus d'yeux que pour le salaire, le salaire le plus élevé possible.

Sans aucun doute, ce motif égoïste de profit tant chez les capitalistes que chez les ouvriers est à l'origine du désordre, des injustices et des haines qui fléussent notre vie économique et sociale toute entière-

La grande crise d'avant-guerre a donné plus d'un exemple cocasse de l'emprise tyrannique du "motif-profit" sur notre vie économique- Alors que des millions d'êtres humains vivaient dans la misère noire et parfois la famine toute crue, des grandes compagnies jetaient du blé, des denrées, des marchandises à la mer pour ne pas faire baisser les prix du marché- Il est incontestable que durant cette période de crise les magasins étaient comblés de marchandises, les entrepôts bondés et des milliers de chômeurs suppliaient qu'on leur accorde du travail. Et pourtant les ouvriers ont continué de chômer, les magasins sont restés avec leurs marchandises parce que le peuple était trop pauvre pour acheter ce dont il avait besoin- C'était la disette au milieu de l'abondance- "la farine sur un tas de blé". Il a fallu l'atroce guerre actuelle pour que capitalistes et financiers consentissent à délier "les cordons de leur bourse" à permettre ainsi aux chômeurs de travailler- La guerre, malgré ses taxes et ses restrictions a

ramené l'aisance dans le peuple- Et le peuple en est presque rendu à appréhender la paix, "l'histoire ancienne se répèterait" pense-t-on. N'est-ce pas un spectacle édifiant pour notre civilisation!- C'est l'aboutissant de la recherche désordonnée du profit dans les entreprises économiques.

La coopération se propose de rétablir l'ordre, de subordonner le "motif-profit" au "motif-service" dans les affaires. Elle veut discipliner la production et la faire servir d'abord et avant tout à la satisfaction des besoins légitimes des consommateurs. La coopération proclame et défend le droit primordial des consommateurs, qui forment la masse du peuple, à l'obtention des biens matériels suffisants pour leur permettre de vivre convenablement leur vie d'homme et d'accomplir leur destinée d'êtres humains. La coopération rétablit dans l'ordre économique la primauté de la personne humaine de toutes les valeurs qui y sont engagées sur la primauté de l'argent, du profit monétaire.

Pour atteindre cet idéal, la coopération met en oeuvre des moyens pratiques qui lui sont particuliers et d'une efficacité éprouvée- Elle associe consommateurs, producteurs etc., fait leur éducation coopérative (et sociale) leur met entre les mains des entreprises économiques qu'elle voue strictement au service de tous et de chacun. Toute pratique frauduleuse et en contradiction avec le bien commun est exclue- Est également rejetée toute méthode de concurrence visant à l'augmentation des profits aux dépens du peuple. Loyauté, franchise et service toujours meilleurs voilà autant de qualités que la coopération fait passer dans le commerce et les affaires-

Dans le domaine de la consommation, la technique coopérative non seulement

subordonne le "motif-profit" au "motif-service", mais fait disparaître complètement celui-là pour ne garder que celui-ci. La raison: le "motif-profit" n'est pas nécessaire dans la consommation. On a vu que l'utilité du profit est de stimuler au travail, à l'effort, au progrès. Or la coopération offre aux consommateurs d'autres stimulants commerciaux: c'est la ristourne, c'est le juste prix, c'est la satisfaction de se servir à son propre magasin etc.

Enfin, dans le domaine de la production, la coopération conserve, à l'encontre du communisme, le "motif-profit" - elle le subordonne au "motif-service" qui est le premier. Ainsi évite-t-elle les désordres du système capitaliste tout en le guérissant de son "péché capital" sans le détruire. Les producteurs coopèrent pour produire le plus économiquement et vendre le plus cher possible tout en maintenant leurs opérations admirablement subordonnées au service de tous et de chacun. En tant qu'entreprise de production la coopérative de production poursuit légitimement un profit - mais en tant que coopérative elle subordonne ce profit aux exigences du service. N'est-ce pas une application concrète de la doctrine sociale de l'Eglise qui demande que la vie économique soit dirigée par "les principes supérieurs de la justice et de la charité sociales".

2711

tel .

Primauté du Consommateur.

La coopération commerciale qui consiste dans la formation coopérative c'est la primauté du consommateur.

Qu'est-ce qu'il entend par ce mot "primauté du consommateur" ?

En fait, le mot "primauté du consommateur" ne signifie rien moins que la primauté de la fin. Quelle est la raison d'être, en effet, le but unique de toute l'activité économique sinon la satisfaction des besoins humains qui s'accomplissent elle

aussi consommation. Dans l'ordre logique donc, qui est l'ordre naturel, la production n'est qu'un moyen- un produit pour consommer, on ne consomme pas pour produire- Tout dans l'organisation économique par conséquent doit être subordonné à la consommation.-

Le consommateur, s'il est éduqué, (et la coopération entreprend son éducation), reste le meilleur juge de ses propres besoins, de ses intérêts- quand l'adame de Sévigné affirmait avoir mal à la poitrine de sa fille, il faut se souvenir que c'est une figure de littérature! De pareils cas de sympathie ne sont pas dans les moeurs de notre monde économique- Les Trusts, les entrepreneurs, les commerçants, les marchands meurent assez rarement du mal de leurs clients, des consommateurs! Non, le consommateur demeure le meilleur juge de ses besoins.

Il est intéressant de remarquer d'ailleurs que l'intérêt du consommateur se confond exactement avec l'intérêt public, voire le bien commun. Tout être vivant, de sa naissance à sa mort n'est-il pas primordialement un consommateur? L'homme consomme toute sa vie mais ne produit pas toute sa vie, loin de là. Petit bébé consomme longtemps avant de produire des richesses- Le vieillard qui ne travaille plus consommera jusqu'après sa mort; il lui faudra un cercueil pour y attendre la résurrection. Tout homme donc avant d'être ouvrier, professionnel ou producteur quelconque est consommateur.

Admettons que dans l'échelle des valeurs, la consommation ne soit pas la plus noble des activités humaines (quoiqu'il ne faille pas voir dans la consommation qu'un simple emplissage du tube digestif), il reste qu'elle est humaine (un être raisonnable ne consomme pas comme une brute), et qu'elle est la plus pressante. "Primo vivere, postea..." Ce sont là des vérités claires comme le jour, mais si on considère le système économique qui régit

le monde actuel, il faut avouer que cette évidence n'est pas aussi fulgurante pour tous les esprits- au grand détriment des consommateurs, de la société toute entière-

On rapporte que les fondateurs de l'école libéraliste admettait que l'économie devait être organisée en vue de la consommation- Mais confiants sans bornes en la bonté naturelle de l'homme ils crurent que la libre concurrence pourvoit d'une manière aussi harmonieuse que mécanique au service des consommateurs- En effet, expliquaient-ils, et la théorie court encore aujourd'hui, sous le régime de la libre concurrence le producteur a intérêt à servir le mieux possible le client puisque c'est pour lui, producteur, le moyen de garder sa clientèle, de l'accroître. Nous restons convaincus nous, que le meilleur service du client dans ce régime obéit à un motif supérieur, le "motif-profit"- C'est une question de bénéfices à soustraire du plus grand nombre de clients, qui est au fond- Si l'occasion est propice notre producteur engagé dans la concurrence libre majorera ses prix pour augmenter ses bénéfices, ou bien livrera des marchandises falsifiées- L'esprit professionnel, l'honneur baisse pavillon devant l'apât du gain.

Le cas des distillateurs de boissons, gardiens de la santé publique, de la santé du soldat au front pour la défense de la patrie est typique- On sait la force.

Il faut admettre que dans notre système économique actuel le consommateur satisfait très mal à ses besoins, voire à ses besoins élémentaires- Une réclame mensongère l'invite à courir partout "le bon marché"- Son estomac et son porte-monnaie en souffrent- Aussi longtemps que les consommateurs ne seront pas éduqués et organisés on se jouera d'eux-

La coopération organise et éduque les consommateurs- elle leur fait prendre dans l'ordre économique le rang qui leur revient: le premier- Les principes d'une saine économie le demande-

Pour réaliser au concret cet idéal, mettre ses grands principes en pratique, la coopération possède une technique spéciale, une technique éprouvée par d'innombrables expériences- Cette technique tient toute entière dans ce qu'on appelle: "les principes et les méthodes de Rockdale".

Principes de Rockdale

Le succès étonnant des Pionniers de Rockdale est dû, à n'en pas douter, à leur esprit d'initiative, à leur sens pratique, à leur courage; mais leur coup de génie reste leur technique si parfaite que cent ans d'expériences n'ont rien eu à y ajouter ou retrancher. La condition essentielle du succès en coopération, au ourd'hui comme au temps des Pionniers, réside dans l'application des principes et des méthodes qui forment cette technique. Ceux qui ont voulu bâtir en coopération en s'écartant de l'un ou de l'autre de ces principes, dits de Rockdale, ont invariablement échoué. Une connaissance détaillée de ces principes est, par conséquent, de première importance-

Les Pionniers eux-mêmes n'ont pas énuméré les principes dans leurs statuts; on les a tirés de leur manière d'agir. Je les énonce successivement, me réservant de les expliquer, un par un, ensuite- On les présente ordinairement en 2 séries: les principes primaires au nombre de trois et les principes secondaires au nombre de neuf.

1) Principes primaires:

- (1) Contrôle démocratique.
- (2) Si l'argent placé dans une société coopérative reçoit un intérêt, cet intérêt ne peut dépasser le taux courant.
- (3) Répartition des bénéfices nets au prorata du chiffre d'affaires des clients.

2) Principes secondaires:

- (1) Composition d'associés volontaires.
- (2) Nombre des membres illimité; universalité.
- (3) Affaires traitées au comptant.
- (4) Les clients peuvent devenir membres en achetant des actions avec leur part de bénéfices nets.
- (5) Partie des bénéfices nets employés à la propagande et à l'éducation coopérative.
- (6) Affaires faites au prix normal du marché.
- (7) A chaque inventaire il faut mettre de côté des réserves pour amortir la dépréciation et faire face à l'imprévu.
- (8) Personnel bien traité.
- (9) Les sociétés coopératives doivent collaborer entre elles.

Premier principe primaire

Contrôle démocratique.

Abraham Lincoln a défini la démocratie: "Le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple".

Une institution est véritablement démocratique quand elle est contrôlée par le peuple, pour le peuple. En économie, le contrôle démocratique signifie un système dans lequel le peuple se charge lui-même d'assurer son bien-être matériel en contrôlant la production des richesses, leur échange et leur distribution. La démocratie politique considère tous ses membres comme égaux- elle reconnaît à chaque citoyen le droit de faire connaître sa volonté en ce qui regarde la gestion de la chose publique- Ouvriers, cultivateurs, professionnels, pauvres, millionnaires: tous sont réduits au même rang quand on compte les votes-

Les pionniers ont fondé la coopération sur le principe démocratique strict; c'est la ligne de démarcation entre le système coopératiste

et le système capitaliste- Le capitalisme est fondé sur le primat de l'argent- Chaque membre se voit attribuer dans la société capitaliste autant de votes qu'il a de parts dans l'entreprise et de procurations dans sa poche- Ce système aboutit presque fatalement à la domination absolue et parfois tyrannique d'un tout petit groupe sur l'ensemble des sociétaires- Dans une entreprise capitaliste de mille parts, par exemple, si l'un possède 500 parts et 1 procuration, il contrôle tout, puisqu'il a la majorité des votes: 501. Quoi de plus facile pour Paul alors, s'il n'est pas scrupuleux et soucieux du bien des autres, de manoeuvrer l'entreprise dans le sens de son intérêt personnel, de celui de ses amis, aux dépens des autres. Il se fera élire aux fonctions importantes, se votera un salaire "raisonnable", changera les règlements envers et contre la volonté des co-actionnaires- C'est le vieux jeu- toujours nouveau. Dans le système capitaliste c'est l'argent qui règne.

C'est la coopération tient que c'est l'homme l'intelligence qui doit compter- L'homme est jugé d'après ses qualités, son intelligence, sa droiture, son travail, ses besoins- L'homme est supérieur à l'argent- L'argent est un moyen, un outil, pas plus. Un coopérateur aurait-il la majorité des parts dans une entreprise coopérative (ce qui ne peut pas arriver), il n'aurait droit partout et toujours qu'à un seul vote dans la gestion de l'affaire. "Un homme, un vote".

Evidemment la coopération n'infuse pas l'intelligence dans les esprits envers lesquels la nature "semble bien bien ingrate"- Seulement il faut retenu que les "imbécilles" pour parler latin, sont des exceptions. "Et in pluribus" les hommes sont très intelligents- C'est la conviction du système coopératiste qui exploite par l'éducation économique-sociale les dons naturels de chacun. Au jugement éclairé de tous, les plus habiles se voient normalement confier de plus grandes responsabilités dans la conduite de

l'entreprise coopérative- Un incapable, si riche soit-il par ailleurs, ne peut pas en coopération se faire élire, parce que les coopérateurs réalisent que son élection serait un dommage pour la société et pour chacun d'eux.

Les règlements des coopératives ordinairement prévoient certains cas rares où un sociétaire pourrait être privé de son droit de vote. Ce peut être par exemple quand un coopérateur n'aura pas payé ses versements dus à la coopération- quand il n'a pas fait affaire avec elle- quand il n'a pas suivi les clauses du contrat etc.- Pas d'injustice en cela. Si un sociétaire ne veut pas "coopérer", il perd son droit d'ingérence dans les affaires de la coopérative. La coopérative est aux coopérateurs.

Certains pourraient penser qu'il est dangereux de s'en remettre indistinctement à la sagesse des consommateurs ou des producteurs pour la solution de leurs problèmes économiques et sociaux- Cent ans d'expériences coopératives prouvent au contraire que c'est le moyen le plus sûr et le plus pratique d'orienter l'économie dans l'intérêt du peuple- L'économie est assujettie à l'homme- l'ordre rompu est rétabli-

Deuxième principe primaire

Si l'argent placé dans une société coopérative reçoit un intérêt, cet intérêt ne peut dépasser le taux courant.

Ce principe est aussi important que le premier. Un professeur d'économie politique aussi averti en coopération que Charles Gide voyait en ce principe le caractère essentiel de la coopération: "Le caractère essentiel de la société coopérative, affirmait-il, en effet, son trait original, révolutionnaire même, si vous voulez, c'est que le capital y est, non point

supprimé ou méprisé- les coopérateurs sont gens trop pratiques/^{pour} s'imaginer qu'on peut se passer de capital où l'obtenir gratis- mais réduit à son véritable rôle, c'est-à-dire d'instrument au service du travail et payé en tant qu'instrument. Tandis que dans l'ordre de choses actuel, c'est le capital qui, étant propriétaire, touche les bénéfices et c'est le travail qui est salarié- dans le régime coopératif, par un renversement de la situation, c'est le travailleur ou le consommateur qui, étant propriétaire, touchera les bénéfices, c'est le capital qui sera réduit au rôle de simple salarié." (Mrs. Gide, "La coopération - conférences de propagande" Paris 1900, p.99).

Une coopérative a besoin d'un capital social comme n'importe quelle autre entreprise économique- On ne fait rien sans argent. On se rappelle que les pauvres Pionniers s'étaient cotisés durant une année entière avant de fonder leur magasin- Toutefois les Pionniers et les coopérateurs prétendent avec raison que le capital mis dans une entreprise n'est qu'une marchandise, un outil au même titre que la machine, la terre, le bois etc. Comme tel ce capital ne doit être récompensé de sa présence que tout juste le prix auquel on peut se le procurer sur le marché de l'argent: l'intérêt sur le capital ne peut pas dépasser le taux courant.

En la part, d'ailleurs, l'intérêt n'apparaît aussi légitime qu'ici. Ceux qui s'organisent en société coopérative ne sont pas des gens très riches d'ordinaire. Les capitaux qu'ils investissent dans l'affaire sont incontestablement le fruit du travail personnel, de l'épargne, des sacrifices- Ce capital, quel qu'il soit, rend de très grands services à la société et il est juste que ces services soient récompensés par un intérêt.

Seulement pour enlever aux actionnaires la tentative de râfler tous les profits grâce à leur capital et de faire de la "spéculation". Le

taux d'intérêt est fixé une fois pour toutes, en coopération, dans les limites du taux courant local, soit de 3 à 6 o/o. Les Equitables Pionniers l'avaient fixé à 5^o/o; c'était le taux courant à cette époque en Angleterre.

Dans l'entreprise capitaliste le taux varie avec les bénéfices- C'est la porte ouverte à la spéculation- Le capital dirige l'entreprise et réduit le travail au rôle de salarié, comme l'affirme Cide- C'est une véritable révolution économique en effet que la coopération; elle ramène le capital à l'ordre- au rôle de salarié-

Les coopérateurs qui avancent l'argent à l'entreprise étant en même temps ceux qui font affaire avec cette entreprise, retrouvent sous forme de ristourne ce qui leur est refusé sous forme d'intérêt- Les coopérateurs qui ne font pas ou très peu affaire avec leur entreprise sont les seuls lésés par la suppression des dividendes- Ces coopérateurs, la coopération ne les désire pas- Au contraire ceux qui encouragent beaucoup l'entreprise gagnent à la suppression des dividendes- Certaines coopératives accordent un intérêt à la toute première part, à celle qui donne droit de transiger régulièrement avec elle- il en est d'autres qui, dans l'intention d'augmenter leur capital ne concèdent cet intérêt qu'aux parts souscrites en sus.

Troisième principe primaire.

Répartition des bénéfices nets au prorata du chiffre d'affaires des clients.

Le principe de la vente au prix courant et par conséquent du bénéfice à réaliser dans les sociétés distributives n'est pas d'invention rockdalienne- Ce principe avait été appliqué dans les "Union-Shops" avant les Pionniers- Mais les protagonistes des "Union-Shops" voulaient

que les bénéfices réalisés par ces entreprises fussent exclusivement attribués au capital social pour être consacré au développement de la société. Or, rapporte Holyoake "les fondateurs de la société (de Rockdale) n'étaient pas d'avis d'attribuer au capital social tous les bénéfices résultant des opérations commerciales. Il leur restait à trouver une combinaison donnant proportionnellement les bénéfices à ceux qui les procuraient.

Après plusieurs réunions pour se mettre d'accord sur les statuts, Charles Fowarth fit la proposition de répartir les profits sur les achats: c'est-à-dire qu'après paiement des frais d'administration et des intérêts du capital versé, selon le taux déterminé, on répartirait la solde restante, tous les trimestres, parmi les membres et en proportion de leurs achats ou des affaires traitées entre eux et la société. C'est encore le même système qui est le trait caractéristique du magasin de Rockdale" (Holyoake- loco citato, p.179).

Charles Gide appelle ce principe "le coup de génie des Pionniers de Rockdale". De fait c'est un des côtés les plus intéressants et des plus originaux de la coopération. La coopération lui doit en grande partie son développement et sa vogue-

Dans le cours ordinaire des affaires, une entreprise économique, même si elle est coopératiste, fait des profits- Le client paie d'habitude plus cher que le prix réel de la marchandise- Une partie du surplus est employée à défrayer le louage du magasin, à payer les intérêts, à rétribuer le personnel- Ce qui reste quand toutes les dépenses ont été payées, c'est le bénéfice net. En coopération ce "trop-perçu" est ristourné aux membres à la fin de chaque année- En définitive, le coopérateur se trouve donc à payer que tout juste ce qui aurait dû lui être demandé si le prix de revient de la marchandise avait été connu d'avance-

mais La ristourne se fait au prorata des affaires transigées avec la société- Supposons qu'une coopérative de 100 membres fasse \$20,000 d'affaires et dispose d'un profit net de 600.00. Ce montant de \$600.00 représente 3% du chiffre d'affaires- Le coopérateur "A" a-t-il acheté pour \$800.00 sa ristourne sera de $800 \times 3\% = \$24.00$. Le coopérateur "B" a acheté pour \$100.00, sa ristourne sera de $100 \times 3\% = \$3.00$ - Ainsi de suite.

Supposons maintenant que le capital de cette société soit de \$5000.00. Une répartition capitaliste du profit allouerait en dividendes 20 % - En pareilles conditions il serait plus avantageux de détenir du capital que d'acheter des marchandises-

Or en coopération chaque membre ne possède qu'une partie très restreinte du capital à laquelle est alloué un intérêt fixe et non proportionnel aux bénéfices- les bénéfices sont enfin retournés à leur destination naturelle i.e. aux "clients-sociétaires" en proportion de leurs achats, du service qu'ils ont rendu à l'entreprise. C'est une véritable socialisation des profits. Le peuple rapporte en son sein par la coopération l'argent qui irait infailliblement dans le gousset des détenteurs de capitaux-

Ceux qui sans être membres d'une coopérative font pourtant affaire avec elle, ont-ils droit à la ristourne? La question a souvent été débattue- En théorie la coopérative ne fait affaire qu'avec ses membres- En pratique toutefois, c'est souvent impossible: s'il n'y a dans l'arrondissement par exemple qu'un seul magasin- ou encore une seule boulangerie, qui est coopérative. Le sens social le plus élémentaire demande de servir tous ceux qui se présentent, coopérateurs ou non. La meilleure solution semble être de donner aux non-membres une partie de la ristourne sensée leur revenir; par exemple la $\frac{1}{2}$ ou les $\frac{3}{4}$ de la ristourne intégrale,

mais à condition stricte qu'ils consentent à devenir membres en souscrivant au moins une part du capital et qu'ils signent le contrat réglementaire. Ceux qui n'acceptent pas ces conditions n'ont droit ni en justice, ni en charité, à aucune ristourne. Les bénéfices en ce cas iraient aux divers fonds de réserve. Les membres ne doivent jamais se partager la ristourne des non-membres.

Une coopérative commence à payer la ristourne dès que l'état de ses affaires le lui permet. Après avoir payé ses dettes et avoir établi solidement l'entreprise. Il ne faut pas toutefois que les premiers sociétaires soient en position moins avantageuse que ceux qui viennent à la coopération quand toutes les dettes sont payées et l'entreprise bien établie. Un moyen d'éviter cette situation serait de créditer la ristourne au capital de chacun des sociétaires pour la leur remettre quand la dette totale sera payée. Une autre bonne solution encore serait de souscrire dès le début autant de parts qu'il en est requis pour bien établir l'entreprise. De cette façon la coopération éviterait le poids d'une dette et se lancerait solide et pleine de vigueur dès le début. N'ayant pas de créanciers elle serait plus indépendante. Et il est probable aussi que les membres, y ayant un plus gros capital d'engagé en surveillerait la marche avec plus d'attention et d'intérêt.

L'argent pour être le moyen le plus commun de faire toucher la ristourne aux coopérateurs n'est pas l'unique. Certaines coopératives en effet rendent la ristourne en oeuvre sociale de bienfaisance au profit des membres. C'est le cas bien connu des coopératives belges. Avec l'argent des ristournes, que les coopérateurs leur abandonnent volontiers, elles organisent des centres d'éducation sociale, de récréation, des concerts, du théâtre, des voyages d'agrément; elles établissent des bibliothèques, des pouponnières, des hôpitaux des services d'assurances etc.-

On saisit immédiatement les avantages considérables de cette manière d'agir des coopératives belges. Certaines coopératives américaines imitent en cela les coopératives belges.

La ristourne en coopération a ceci de merveilleux qu'elle constitue une épargne qui n'a coûté aucune privation ni sacrifice supplémentaire. C'est le seul mode d'épargne qui peut se vanter de pareil tour de force. Ne semble-t-il pas contradictoire en effet d'épargner sans se priver? Si paradoxal que cela paraisse, en coopération, épargne le plus qui dépense le plus. L'épargne est obligatoire, automatique. Intéressant, n'est-ce pas? Quant à l'emploi de cette épargne, les coopérateurs ne sont pas embarrassés. La coopération répand l'aisance dans le peuple en socialisant les profits.

Voilà les principes primaires de la coopération. Pour en assurer l'application les Pionniers de Rockdale suivaient certaines méthodes appelées: principes secondaires.

Premier principe secondaire.

Composition d'associés volontaires.

Pour le recrutement de ses membres, la coopération n'a qu'un seul moyen à sa disposition: la conviction personnelle. Pas de cabale, de sollicitation indiscreète ou de force, mais l'éducation, la conviction. Les Pionniers croyaient en la liberté personnelle- ils lui ont délibérément laissé toute latitude. Les statuts de leur société, par exemple, n'obligeaient même pas les coopérateurs à faire leurs emplettes au magasin coopératif. Dans une assemblée générale, un membre avait proposé

d'exclure de la société tous ceux qui ne venaient pas acheter au magasin-
 er "Charles Howarth rapporte Holyoake, s'opposa énergiquement à ce qu'on
 prit une semblable résolution, parce que, suivant lui, c'était supprimer
 et détruire du même coup la liberté des membres..... La liberté de tous
 était un principe qui ne devait souffrir aucune exception et plutôt que
 d'y porter atteinte, il préférait perdre tous les avantages de la coopéra-
 tion.... La proposition fut repoussée." (Holyoake loc. cit. p.78).

Remarquons bien, cependant, que la liberté coopérative ne signi-
 fie pas la faculté d'agir à sa guise, à tort et à travers, à l'intérieur de
 la société coopérative- La liberté dont il est question c'est la liberté
 d'entrée ou de sortie. Quand un type adhère à la coopération il doit en
 accepter l'idéal et les principes tels qu'ils sont- sinon, qu'il se retire.

Ce principe de la liberté, du volontariat, en coopération comme
 en toute institution, doit, pour être efficace, être basé sur l'éducation,
 sur la connaissance, connaissance de la coopération, son but, ses principes-
 loyauté, dévouement, honnêteté voilà autant de qualités qui sont aussi re-
 quises pour asseoir un mouvement solide et durable- L'idéal coopératif fait
 appel à tout ce qu'il y a de plus noble dans l'homme-

Il appartient au cercle d'Etude de faire l'éducation des coopé-
 rateurs. Nous donnerons plus loin quelques détails sur l'organisation et
 le travail d'un cercle d'Etude- Une coopérative lancée sans un stage pré-
 alable au C.E. piétine sur place, languit et doit se résigner un jour ou
 l'autre à disparaître. Des centaines de coopératives sont mortes ici au Ca-
 nada par manque d'éducation populaire- Si les promoteurs du mouvement d'An-
 tigonish réussissent si merveilleusement c'est qu'ils sont des éducateurs
 de profession-

La doctrine coopérative requiert en outre la plus complète neu-
 tralité vis-à-vis de la politique- Elle s'accommode difficilement des

théories socialistes; On en comprend la raison. Evidemment l'Etat a le droit de surveiller les coopératives, de les faire concourir au bien commun. Mais ce droit, n'est pas un droit de direction ni d'ingérence dans les organismes coopératifs. Dans les Etats totalitaires, la coopération a poussé la condescendance jusqu'à la limite, pour conserver l'acquis et garder la paix. Il reste que l'esprit coopératif est un esprit fortement démocratique-

S'il n'est pas permis à l'Etat de mettre la main sur les coopératives, à plus forte raison, les coopératives ne peuvent-elles pas lier leur destinée aux intérêts d'un parti politique. La coopération travaille au bien social économique de ses membres indépendamment de toute visée politique. Jamais, au grand jamais ne doit-on "parler de politique" dans les assemblées coopératives; ce serait sonner les glas de la coopération-

Sans doute il est permis d'aborder voire de discuter les questions de politique économique pour promouvoir certaines réformes, réclamer des lois en faveur des institutions coopératives- mais de là à "parler de politique" il y a une marge que les coopérateurs se garderont bien de franchir. L'allégeance à un parti politique finit toujours par entraver le libre essor de la coopération.

Deuxième principe secondaire

Le nombre des membres est illimité.

Les portes de la coopération ne sont fermées qu'aux seuls individus dont l'intention avérée est de nuire à la coopération.

Ce principe comporte une double application parce qu'il faut reconnaître

deux sortes d'illimitation possibles: quantitative et qualitative-

Une société coopérative admet de nouveaux membres à n'importe quel stage de son évolution, et des membres appartenant à n'importe quelle classe sociale, race ou religion.

Une société coopérative accepte des membres à n'importe quel stage de son développement et aux mêmes conditions que les fondateurs de cette coopérative. Cette manière d'agir est distinctive elle aussi du régime coopératif. On sait que les entreprises du type capitaliste, se servent de leurs réserves accrues et d'une partie de leurs excédents pour consolider l'entreprise, la développer. Les sociétés coopératives font de même mais avec une différence cependant.

Une compagnie dont le capital a été augmenté grâce aux affaires, exige d'un nouveau membre, s'il s'en présente, une souscription de parts proportionnelle à son capital actuel- Dans une coopérative, au contraire, il ne sera jamais requis d'un nouveau membre plus qu'il n'a été exigé des fondateurs- En pareilles conditions, une coopérative pourrait au bout d'un certain temps, remettre tout son capital aux souscripteurs sans que sa situation financière en soit autrement affectée- Le capital d'une coopérative est un capital sain, exempt de toute servitude parce que le "soufflage" systématique des actions, du capital qui se produit dans les entreprises capitalistes, y est défendu- Avec raison a-t-on remarqué que l'âge et le succès pèsent de plus en plus lourdement sur les compagnies, entravent leur essor tandis que ces mêmes facteurs libèrent en proportion inverse l'action victorieuse des coopératives, en permettant la croissance illimitée- La coopérative voit dans un nouveau membre un client additionnel qui augmente la puissance du groupe- elle peut en recevoir indéfiniment.

La coopérative admet aussi toute personne sans distinction de classe sociale, de race, de profession, de religion- Pour ces trois premières catégories

il n'y a pas de difficulté- Le point de départ et le point d'arrivée de la coopération sont les besoins économiques de l'homme- Or la nature humaine est la même partout- ses besoins sont les mêmes partout- fondamentalement du moins. De plus la coopération envisage toute l'économie du point de vue de la consommation-ors'il est un domaine universel où tous les hommes sont égaux c'est bien celui-là-

Pour la religion, il faut expliquer. Le R.P. Levesque O.P., au deuxième congrès général des coopérateurs, en 1941 (cf. "Compte-rendu" pp.46-47), a fait des mises au point très exactes à ce sujet. Il s'agit de distinguer "neutralité religieuse" et "non-confessionnalité religieuse". "L'expression neutralité religieuse, explique le R.P., comporte de soi une acceptation doctrinale feusse: l'indifférentisme en matière de religion. C'est pourquoi nous lui avons préféré celle-ci: non-confessionnalité". En principe, une institution comme un individu n'est pas tout à fait libre vis-à-vis de son allégeance à une religion- Il y a obligation morale de choisir la bonne.- Est-ce à dire que toute institution économique doit être aussi une institution religieuse?- Evidemment non. Il y a subordination mais noncompénétration; les deux ordres sont différents, autonomes. Au **concret**, les coopérateurs catholiques sont tenus d'agir en catholique, mais comme leur société coopérative ne représente pas officiellement les intérêts de la religion catholique mais bien ceux des consommateurs, des agriculteurs... etc.- ses portes restent ouvertes à tout consommateur ou agriculteur- de quelque confessionnalité religieuse qu'il soit. La coopération n'est pas de l'"Action Catholique"-

Troisième principe secondaire.

Les affaires sont traitées au comptant.

L'éminent homme d'Etat que fut Gladstone s'intéressait à la coopération et affirmait que ce principe des affaires traitées au comptant, était, selon lui, la plus grande vertu du régime coopératif. Le crédit en effet est une "forme d'esclavage" condamnée par tous les esprits bien pensants et surtout les maîtres en Economie Politique. Une double raison économique et morale dicte ce jugement en ce qui a trait aux coopératives.

Raison économique d'abord. La coopérative qui vend à crédit se met en situation presque fatale soit de perdre de l'argent soit de majorer les prix pour faire payer aux bons coopérateurs la dette des créanciers. Vendre à crédit c'est favoriser le plus souvent les insoucients au détriment des bons payeurs. Par ailleurs les directeurs de coopérative doivent se souvenir qu'ils ont la responsabilité du capital de tous les sociétaires et qu'ils n'ont pas droit de compromettre le bien général de la société pour favoriser celui-ci ou celui-là. La vente à crédit oblige à des frais supplémentaires d'administration, de tenue de livres et de collections de créances qui se traduisent inévitablement par des augmentations de prix ou, ce qui n'est guère mieux, des réductions de bénéfices, de ristourne. Si elle accorde du crédit à ses clients, il est à craindre qu'une coopérative soit réduite à demander elle-même du crédit à ses fournisseurs, se privant ainsi des escomptes accordés aux achats faits au comptant.

Pour le coopérateur lui-même d'ailleurs l'achat à crédit est une très mauvaise méthode, une forme d'esclavage. Louis XIV admettait à dire que "le crédit supporte l'emprunteur comme la corde soutient le perdu". Le créancier en effet peut imposer n'importe quelle charge au débiteur sans que celui-ci puisse protester sa dette lui ferme la bouche. Il recevra en qualité et en quantité ce qui plaira au marchand de lui donner. On a remarqué aussi que les gens qui achètent à crédit sont portés à faire des marchés au dessus de leurs moyens- ils n'y regardent pas de très près et grossissent

indéfiniment leur dette... jusqu'à ce qu'ils changent de localité!

Il est une raison morale aussi pour convaincre les coopératives de ne pas s'aventurer dans le crédit. Nous l'avons déjà insinué, c'est une injustice de faire supporter aux coopérateurs scrupuleux l'insolvabilité des moins scrupuleux et des négligents-

Il est évidemment des cas extrêmes, des situations pénibles où un coopérateur malgré toute sa bonne volonté ne peut payer comptant. En pareilles circonstances, la solution est d'emprunter à la Caisse populaire et de payer comptant au magasin. On pourrait croire que de s'endetter à la Caisse populaire est moins avantageux qu'à la coopérative où il n'y a pas d'intérêts à payer. C'est une erreur. Si paradoxal que cela paraisse le crédit devient un véritable avantage et pour l'emprunteur et pour ses co-sociétaires de la Caisse populaire quand il a été obtenu de celle-ci. La Caisse populaire en effet, fait automatiquement de l'emprunteur un épargnant et l'intérêt que l'emprunteur paie lui est retourné en partie à titre de dividende. Nous étudierons plus loin le mécanisme de la caisse populaire-

Quatrième principe secondaire

Les clients peuvent devenir membres en achetant des actions avec leur part de bénéfices nets.

Il est invivable que les sociétés coopératives aient à servir des clients non-coopérateurs. On se souvient un instant à il n'y a qu'une seule franchise laquelle est coopérative. Comme les cultivateurs ordinaires ne s'adhèrent pas en bloc à l'idéal coopératif, il faut pourtant que la coopérative reçoive tout le monde, coopérateurs ou non. Le sens social le plus élémentaire le demande. Des cas analogues se présentent même dans les

villes- En pareille occurrence, que faire de la part des bénéfices nets qui reviendrait à ces clients s'ils étaient membres coopérateurs? La meilleure solution demeure celle qu'ont adoptée les Pionniers de Rockdale: Gagner ces clients à la coopération par la persuasion et leur offrir de partager les avantages de la société sans dépenser un seul sou, leur part de bénéfices nets servant à payer au moins une action dans la société- De la sorte on a- mène à la coopération plusieurs recrues, et parfois de précieuses, qui n'y viendraient jamais autrement.

Cinquième principe secondaire.

Une partie des bénéfices doit être employée à la propagande en faveur de la coopération.

Ce principe est tiré directement des statuts de la société de Rockdale au § 43, No. 5 "Deux et demie pour cent de ce qui restera après les retenues pour la réduction du capital engagé et pour le paiement des intérêts comme il est dit plus haut, seront portés au compte du département de l'Instruction". (cf. Holyoake, loc. cit. p.266).

Il appert une fois de plus, que les Pionniers se faisaient une très haute idée de leur tâche- Dans leur esprit la coopération ne devait pas être qu'une simple affaire de commerce, de publicité, de réclame- C'est tout l'homme, son potentiel de richesse spirituelles et physiques ainsi que la société humaine entière qu'ils visent à améliorer par le moyen des institutions coopératives. Aussi avaient-ils pourvus leur société de salles de lecture, de bibliothèque à la disposition des coopérateurs. Ils n'ont négligé aucun moyen de propagande éducative.

Si la coopération veut étendre son rayonnement, elle doit se faire connaître- De là l'importance considérable d'un excellent service

de propagande- Publications, films, revues- journaux- livres- conférences- radio- congrès- cours: autant de moyens qui doivent être mis au service de l'idéal coopératif selon les circonstances. Une partie de cette propagande devrait être dirigée vers les membres eux-mêmes pour les attacher davantage au mouvement, diriger leur action et leur faire soupçonner des possibilités toujours plus grandes des réalisations coopératives- Une autre partie devrait s'adresser aux "gentils" pour les amener dans le royaume des "fils de la promesse" Il serait normal que les enfants ne soient pas oubliés non plus- Si on peut apprendre à compter à tout âge, il reste que c'est toujours plus facile quand on est enfant.- L'éducation des adultes en serait d'autant facilitée.

Qui va subvenir aux dépenses du service de propagande? La réponse est simple; la coopération n'a qu'à compter sur elle-même- Une partie des bénéfices nets doit être allouée à cette oeuvre- Evidemment, la ristourne en sera d'autant diminuée- Le sens social des coopérateurs leur fera accepter ce sacrifice apparent et temporaire- En définitive si le mouvement progresse et devient très puissant grâce à la propagande, ils en seront les premiers bénéficiaires.

Sixième principe secondaire

Vente au prix courant

L'expérience a démontré définitivement que les sociétés coopératives qui négligent ce principe faillissent au bout d'un certain temps.

A première vue il apparaît peu conforme à l'idée de coopération économique- La coopération n'entend-elle pas en effet réduire le plus pos-

sible la marge entre le prix courant et le prix de vente des marchandises? En ce cas pourquoi n'aller pas au but en ligne directe en vendant au prix courant et non au prix du marché toujours plus élevé? Les coopérateurs répondent à l'unanimité qu'il faut vendre au prix courant du marché et cela pour plusieurs raisons-

- a) D'abord le véritable prix de revient est très difficile à établir d'avance pour ne pas dire impossible- Qui peut déterminer par anticipation, en effet les frais spéciaux et les frais généraux d'une entreprise coopérative qui doivent être intégrés dans le prix de revient ou le prix courant? Les imprévus sont inévitables; les erreurs de calculs en matière aussi compliquée sont très nombreuses. Évite-t-on alors l'effet désastreux que peut avoir sur les sociétaires une déclaration de déficit?
- b) Ensuite, le vente au prix de revient rend impossible la constitution d'une réserve, la création d'un fonds social ainsi que la distribution de la ristourne si intéressante pour les sociétaires. Ce serait en outre empêcher à la société les moyens d'atteindre certains buts inhérents au programme coopératif tels: l'épargne individuelle ou collective, l'assurance, les oeuvres de solidarité, de propagande- La société ne disposerait même plus des finances nécessaires au développement de l'entreprise-
- c) Un autre inconvénient de cette pratique, et non la moindre, c'est de provoquer les entreprises privées, les marchands, les compagnies à une guerre de prix. Il est rare qu'une coopérative, surtout à ses débuts, ait un capital suffisant pour supporter une lutte de ce genre. Non. La coopérative vend au prix courant du marché, persiste à rester ouverte aux clients ce qu'elle leur a demandé au départ- Par ce procédé, la coopérative renonce, il est vrai à procurer à ses membres l'avantage d'une économie quotidienne de quelques sous- Ce désavantage est cependant compensé par la remise périodique au sociétaire d'un bon de réduction- L'effet n'est pas le

même. Cette dernière méthode d'agir est si appréciée de certains coopérateurs qu'ils demandent à leur coopérative de majorer le prix au dessus du prix du marché pour augmenter une source de revenu, une épargne dont ils ne jouiraient pas autrement. Cette exagération du principe de la vente au prix courant, s'il est permis d'appeler ça exagération, implique une haute éducation coopérative et sociale; il ne serait pas prudent de la conseiller indistinctement.

Septième principe secondaire

A chaque inventaire, il faut mettre de côté des réserves pour amortir la dépréciation et pour faire face à l'imprévu.

La nécessité de l'inventaire ne se discute pas. C'est l'unique moyen de "faire le point" dans une entreprise, de savoir où en est l'affaire: pertes ou profits? Les coopératives se doivent donc d'entreprendre périodiquement cet examen minutieux et de leur stock et de leurs livres. Ces examens révèlent ordinairement une dépréciation plus ou moins considérable du matériel, des machines, des propriétés etc.- On prévoit un temps où il faudra s'engager en de grandes réparations ou de changements de machines dispendieuses- Or, pour ne pas faire supporter à une seule année de profits toutes ces dépenses- ce qui pourrait risquer le capital lui-même parfois- le septième principe secondaire de la coopération demande précisément qu'à chaque inventaire on mette de côté des réserves proportionnées à la dépréciation et à l'usure. De la sorte quand sera venu le temps de changer de réparer, on aura l'argent sous la main.

En outre il ne faut pas oublier non plus, à l'occasion de ces inventaires le chapitre des dépenses imprévues. Il en est toujours dans

une entreprise, si bien conduite soit-elle- C'est par exemple un déficit provenant d'une erreur dans les livres, le manque d'honnêteté d'un employé- l'accumulation de circonstances particulièrement pénibles et onéreuses- en un mot, une difficulté imprévue- la coopérative devra être en mesure de faire face à tout cela si elle ne veut pas risquer son existence en des embarras subits et insurmontables.

Huitième principe secondaire

Le personnel doit être bien traité.

A peine est-il besoin, nous semble-t-il de signaler ce principe- Il fait corps avec l'idéal coopératiste qui est un idéal de justice et de charité au point de vue social- Le serait-il pas bien étrange en effet, que les coopérateurs, après avoir tant décrié les abus du régime capitaliste vis-à-vis des ouvriers se permettent eux-mêmes de traiter avec dureté et injustice les employés des coopératives? Ce serait une inconséquence impardonnable-

En plus d'être une faute au point de vue social ce serait aussi une très mauvaise méthode économique- Les employés bien traités, bien rétribués, sont, règle générale, honnêtes- Ils ne sont guère portés à voler, à tricher, à perdre leur temps- On n'en peut dire autant des ouvriers maltraités et avec raison-

On ne peut guère faire de reproche à la coopération sous ce rapport- Elle a toujours tenu jalousement à rendre la vie la plus agréable possible à ceux qu'elle a employés à son service. Aussi les conflits de travail entre les coopératives et leur personnel furent-ils toujours très rares. Elle encourage très opportunément les employés à devenir coopérateurs-

sociétaires eux-mêmes par l'achat de parts sociales- L'intérêt de ces employés au progrès de l'entreprise en serait d'autant plus augmenté et plus sûr.

Neuvième principe secondaire

Les sociétés coopératives doivent collaborer les unes avec les autres.

Les nécessités qui ont poussé les coopérateurs individuels à travailler de concert dans le domaine économique doivent amener les coopératives locales à "coopérer" entre elles- jusqu'à la formation de Fédérations de coopératives- Miss Beatrice Potter- a raconté comment "l'idée fédéraliste" a unifié et poussé de l'avant la coopération en Angleterre. On sait déjà l'action prépondérante que l'"English Wholesale Society" a exercé et exerce toujours sur le mouvement coopératif d'Outre Manche-

L. Bernard Lavergne définit les fédérations d'achat de production: "des sociétés centrales constituées uniquement entre sociétés distributives et qui achètent ou produisent en gros des produits dans le seul but de les vendre au plus bas prix aux sociétés clientes". ("Le Régime coopératif" p.52). Nous admettons cette définition- mais comme nous ne voulons pas restreindre les liens de la fédération aux seules sociétés distributives, ainsi que cet éminent auteur le propose, nous compléterions cette définition en remplaçant le mot/ ^{"sociétés} "distributives" par celui de "sociétés coopératives"- Bien peu de coopératives locales en effet ont assez d'extension pour faire leurs achats ou leurs ventes en bénéficiant des avantages de la concentration commerciale- Le désir de communier à ces avantages fait naître la fédération- Les coopératives se libèrent, par la fédération, des frais d'intermédiaires- évitent la concurrence et le boycottage si funestes aux jeunes sociétés- et peuvent se lancer sans présomp-

coopératif dans un pays se mesure ordinairement à son degré de matérialisation, mais les mouvements coopératifs anglais, danois, suédois - l'un d'eux fait la force, en coopération plus qu'ailleurs -

CONCLUSION

Tous sommes au terme de notre étude des principes et méthodes de Rochdale. Il nous paraît inutile d'insister davantage sur l'importance de ces principes. C'est une question de vie ou de mort pour un coopératif que leur application intégrale. La science d'un siècle n'a rien trouvé à ajouter ni à retrancher. Il nous est agréable de constater certains aspects de la société de Rochdale qui les ont trouvés et expliqués -

FORMES DE LA COOPERATION.

La coopération prétend couvrir tout le champ de l'activité économique, elle veut aménager un nouvel ordre où toutes les forces économiques concourront à satisfaire les besoins des hommes en tant que cette satisfaction dépend d'objets matériels. On connaît la division tripartite du vaste domaine économique, division due à Jean-Baptiste Say et restée classique: production, répartition, consommation. Certains détachent de la production tout ce qui se réfère à l'échange, sous le nom de circulation- et nous avons le cycle économique complet.

Le principe coopératif doit donc évoluer et s'appliquer dans chacune de ces phases du cycle économique. L'histoire de la coopération à travers le monde, si on s'en souvient bien nous a mis en face de réalisations coopératives dans chacun de ces domaines: coopératives de production, coopératives de crédit (circulation), coopératives de consommation et enfin le mode de répartition coopératif qui fait corps avec la technique coopérative expliquée plus haut (i.e. socialisation des profits au prorata des services dans le domaine de la production, du crédit et de la consommation). La répartition des richesses ne requiert pas d'organisme coopératif spécial parce qu'au concret, la répartition coopérative de richesses se confond avec la coopération elle même. Il ne rest. alors que les coopératives de consommation, de production, et le crédit coopératif qui sont les trois formes fondamentales de la coopération économique.

formes qu'il nous faut étudier l'une après l'autre maintenant-
 Partant du principe de la primauté du consommateur nous examinerons
 en premier lieu les coopératives de consommation qui demeurent théo-
 riquement les plus importantes-

Coopératives de consommation

Ces coopératives offrent une très grande variété; tout le
 domaine de la consommation est susceptible de coopératisation. Et
 en un siècle de spécialisation comme le nôtre, on pourrait imaginer
 autant de variétés coopératives qu'il y a de spécialistes- Si la spé-
 cialisation est un progrès, la coopération peut la suivre jusque dans
 ses moindres ramifications- Une classification détaillée des variétés
 de coopératives de consommation est assez difficile- Les fondements
 de distinction ne sont pas aussi tranchés qu'en métaphysique. Aussi,
 en pratique se contente-t-on souvent de simples énumérations- Toute-
 fois une distinction fondamentale semble de plus en plus reçue et nous
 l'acceptons pour le développement de notre sujet:

- 1) Consommation de biens
- 2) Consommation de services.

1) Consommation de biens:

Se réduisent à ce type toutes les coopératives de consumma-
 tion ordinaires ou "distributives"- C'est sous cette forme que le mou-
 vement coopératif a vu le jour et qu'il fonctionne encore avec le plus

de succès-

La principale vertu des coopératives de consommation de biens est de réduire l'écart entre le coût de production des marchandises et le prix de vente- écart créé par la multiplicité des intermédiaires entre le producteur et les consommateurs- Les intermédiaires rendent de réels services au public- mais ils sont beaucoup trop nombreux et en la plupart des cas les services qu'ils rendent aux consommateurs, ceux-ci peuvent se les procurer sans eux, et par conséquent, à bien moins de frais- Plus les consommateurs réduiront le nombre des intermédiaires plus ils encaisseront de leurs profits commerciaux- Les coopératives distributives offrent aux consommateurs le moyen de se passer des intermédiaires- et de jouir des profits du marchand détaillant- du marchand de gros, du producteur lui-même- Voyons comment la coopération déploie ses activités dans le cycle de la consommation-

Phase du détail

Nous sommes à la naissance d'une coopérative. Comme le plus pressant de tous les besoins à satisfaire est celui de l'alimentation- primo vivere - la coopération débute ordinairement en épicerie- Il ne faut pas partir inconsidérément ou "a priori" toutefois. Le principe est de commencer dans la branche, le genre de produit, qui offre le plus de chances de succès. Une enquête auprès des gens de la localité est nécessaire pour déterminer ce point- Le cercle d'étude est tout déterminé pour mener à bien cette enquête; si le cercle d'étude n'est pas encore formé, la charge en revient aux initiateurs

du mouvement- Après avoir réuni un nombre d'adhérents suffisant pour faire vivre une entreprise élémentaire de leurs achats, on procède à l'étude sérieuse du projet, des principes et méthodes de la coopération, à la fondation d'un capital par la souscription aux parts, et enfin à la demande de lettres patentes selon la loi existante. Sans être trop élevées les parts doivent l'être assez toutefois pour inspirer l'intérêt et la confiance- Elles sont ordinairement de \$5.00 à \$10.00 et payables par versement périodique- On conseille de n'accorder le droit de vote et la ristourne qu'après versement complet- Les directeurs, le conseil d'administration et les comités étant élus on ouvre un comptoir coopératif qui se métamorphosera bientôt en véritable magasin-

L'emplacement du magasin est déterminé évidemment par l'utilité des membres, membres actuels et membres futurs- Aux fondateurs de prévoir le développement possible du mouvement avant de se lancer dans les dépenses- Le gérant doit se souvenir qu'il a été désigné pour aider les consommateurs à faire un choix judicieux des marchandises, leur garantir la qualité, la quantité et le plus bas prix possible- Si la coopérative est fidèle à tous les principes de la coopération elle ne pourra que connaître le succès- se développer en augmentant la variété de ses produits- Selon les circonstances les directeurs pourvoient à l'agrandissement des édifices, à la construction de bureaux d'administration attenants au magasin, de salles d'assemblées, de furoirs, de bibliothèques etc. - Les sociétaires sont constamment tenus au courant des affaires par les membres de l'administration. A mesure que se développe l'entreprise on peut créer des entrepôts d'approvisionnement, des succursales, et divers services

tel que celui du transport, de la construction, de la réparation, de la livraison etc. - Les comités de direction se multiplient selon les exigences et font un rapport régulier au comité permanent.

Phase du gros

Il est assez rare qu'un seul magasin ait assez d'extension pour faire des achats en gros bien importants et obtenir ainsi les plus fortes réductions. Les coopératives locales se fédèrent à cette fin.

La fédération est une véritable coopérative de coopératives. Elle est dotée d'un capital important par les coopératives membres - elle agit d'une manière autonome, fait le commerce à ses risques et périls. Ses administrateurs sont évidemment des délégués ou élus des coopératives membres qui l'administrent selon les principes coopératifs.

La fédération possède de vastes entrepôts ou magasins de gros où sont déposées les marchandises avant leur expédition aux coopératives locales. A tous égards elles se développent comme les simples coopératives jusqu'à ce que l'opportunité leur soit donnée de se lancer dans la production elle-même des marchandises demandées par les coopératives locales.

Phase de la production

Le seul désir de faire des économies pousse les coopératives, ou fédérations de coopératives à entreprendre de produire ce dont elles ont besoin. Par là les consommateurs s'approprient non seulement les profits des marchands de détail et des marchands de gros

mais même ceux des producteurs- La limite du bon marché est atteinte-

Quand les coopératives de consommation sont fédérées et offrent un bloc de plusieurs milliers d'acheteurs elles peuvent aborder sans peur la production- La Wholesale anglaise, fondée en 1863, possède maintenant plus de 150 usines fabriquant les articles les plus variés, du savon jusqu'aux automobiles. Elle a ses mines de charbon, 30,000 acres de terre, 33,000 acres de plantation de thé en Afrique, une flotte de pêche etc.- Le cas de la Wholesale anglaise n'est pas unique- il se retrouve en Belgique- au Danemark- en Suède- en Finlande- en un mot partout où la coopération s'est développée normalement-

- 1) Consommation de biens, p.62
- 2) Consommation de services:

Les services publics, tels l'électricité, le téléphone, les services de transports, etc.- sont susceptibles eux aussi d'être coopératisés si l'avantage des consommateurs, des citoyens le requiert. Comme ces coopératives de services publics doivent naître puissantes et fortes pour vivre, elles ont pour membres ordinairement soit des fédérations coopératives, soit des corps publics- telles les municipalités- Elles prennent le nom de "régies coopératives" et fonctionnent selon les principes de la coopération- Elle ne sont pas encore très répandues;- On en compte cependant quelques spécimens en Europe-

Coopératives de production

L'Economie distingue deux sortes de production:
industrielle et agricole- En coopération nous aurons donc des
coopératives de production industrielle et des coopératives de
production agricoles-

1) Coopératives de production industrielle:

Elles se présentent sous deux aspects bien distincts
suivant qu'elles sont commanditées ou non par les coopératives de
consommation- Celles qui sont indépendantes des coopératives de
consommation sont dénommées "associations coopératives de produc-
tion", les autres: "coopératives de production" proprement dites.
On soupçonne une grande divergence entre ces deux types de coopé-
ration.

L'"association coopérative de production" naît chez les
ouvriers du désir de se passer de patron et de se partager ses bé-
néfices en proportion des journées de travail fournies par chacun-
Elle proclame l'émancipation de la classe ouvrière et l'abolition
du salariat- le partage de tous les bénéfices tenant lieu de rétri-
bution.

Les ouvriers peuvent appliquer plusieurs des principes
de Rockdale dans ces associations- C'est par là qu'elles ont quel-
ques points de similitude avec la coopération authentique- Il res-
te cependant qu'elles ne sont pas formellement des coopératives par-
ce qu'elles n'admettent pas les principes de base de la coopération

qui sont- la primauté du consommateur en économie et la substitution du "motif-service" au "motif-profit"- Le but de ces entreprises demeure de faire le plus de bénéfices possibles et pour arriver à cette fin les méthodes ou système capitaliste sont reçues chez elles- Elles sont en fait très peu répandues et leur avenir demeure très incertain.

Ce cas des "coopératives de production" est tout autre- elles appartiennent aux coopératives de consommation qui les contrôlent et les emploient uniquement à leur service. Nous avons déjà mentionné ces coopératives au paragraphe des "coopératives de consommation"-

La production par les coopératives de consommation aide beaucoup à régler l'éternel problème de l'ajustement de la production à la demande du marché- Il y a de surproduction possible dans ces entreprises parce qu'elles agissent toujours sur commande- Il va sans dire aussi, que ne produisent pas en vue d'un bénéfice commercial, mais uniquement pour servir les coopératives distributives la qualité de leurs produits est garantie-

Les employés de ces coopératives de production sont évidemment à salaire- Ils doivent être traités d'une manière irréprochable par les directeurs- On leur conseille même de se grouper en syndicats professionnels pour faire valoir opportunément leurs intérêts et discuter des problèmes techniques et sociaux propres à leur profession-

On ne voit pas encore bien clairement quelle extension ces coopératives doivent prendre dans un ordre économique idéal- Il ne semble pas nécessaire, ni utile qu'elles supplantent toutes les

entreprises de caractère privé si elles ne sont pas capables de donner un meilleur service dans certaines branches de production ou en certaines régions à cause de circonstances particulières- Le principe demeure qu'elles doivent être assez nombreuses et puissantes pour contenir les entreprises privées dans les bornes d'une honnête concurrence- Elles ont un rôle de régulateur.

1) P.67

2) - - - - - Coopératives agricoles

Nous voici en présence du type de coopération le plus complexe et le plus répandu au pays- Les coopératives agricoles sont ordinairement classées parmi les coopératives de production parce que les agriculteurs dans l'ordre économique sont avant tout des producteurs- Est-ce à dire toutefois que les cultivateurs cultivent la terre en coopération comme des ouvriers fabriquent des allumettes en coopération? Pas du tout- Chaque cultivateur possède sa propre ferme, ses moyens de l'exploiter et l'exploite à son compte personnel- Là où la coopération offre ses services aux agriculteurs c'est dans les opérations commerciales nécessaires à l'exploitation de leur ferme et à l'entretien de leur famille. Ces opérations comprennent l'achat des instruments aratoires, des engrais chimiques, de la nourriture des animaux, etc.;- la vente des produits de sa ferme (patates-fraises-porcis etc.); la transformation de certains produits tels le lait, les conserves; enfin tout ce qui requiert la consommation familiale et que le cultivateur ne peut tirer de sa ferme: sucre, sel,

vêtements etc.

Une coopérative agricole peut avoir autant de départements avec comptabilité et fonds de réserves différents qu'il y a d'opérations commerciales différentes-

Les avantages tant d'ordre économique que d'ordre social des coopératives agricoles sautent aux yeux- Elles permettent aux cultivateurs de toucher la pleine valeur d'argent de leurs produits en supprimant la spéculation commerciale des intermédiaires et d'obtenir sur les achats si dispendieux des fournitures de ferme des réductions considérables. En outre elles développent l'esprit de solidarité dans la classe agricole en maintenant entre les membres coopérateurs des relations inspirées par la justice et la charité.

Crédit coopératif

"Ce qui à notre époque frappe tout d'abord le regard, dit Pic XI dans "Quadragesimo Anno", ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants d'un capital qu'ils administrent à leur gré.

Ce pouvoir, continue le Souverain Pontife, est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là

ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement nul ne peut plus respirer." (Quadragesimo Anno")

Les caisses populaires ont été créées et mises au monde pour soustraire la masse du peuple à cette véritable dictature de la finance; elles appliquent la formule coopérative dans le domaine de l'épargne et du crédit. On les définit: "des caisses d'épargnes et de prêts où les gens de même localité déposent leurs économies, grandes et petites, pour les prêter, avec des conditions de remboursement facile, à ceux d'entre eux qui en ont besoin" (Eug. Foirier, Tract de E.S.F. No. 271 "Les Caisses Populaires" p.19).

La caisse populaire a donc deux fonctions bien distinctes: stimuler l'épargne dans les classes populaires, leur faciliter l'accès au crédit raisonnable.

Les économistes sont unanimes à préconiser l'épargne comme seule source de fortune pour la classe populaire et comme le seul moyen d'améliorer son sort. Il est vrai que les protagonistes du "Crédit Social" se montrent très rébarbatifs à l'épargne, mais tant qu'ils n'auront que la doctrine aussi vague qu'inconsistante de Douglas pour appuyer leur opposition, leurs arguments peuvent être considérés comme non-avenus. Les bienfaits de l'épargne restent inappréciables.

L'épargne ne saurait suffire à assurer l'émancipation économique des gens qui ne sont pas riches- Les épargnes doivent être susceptibles de se transformer en crédit au profit des épargnants si jamais ces épargnants ont besoin de crédit. Or nous lisons dans les statuts de la première caisse Desjardins, que la société "a pour but

de venir en aide à ses membres par l'usage sage et prudent du crédit sous forme de prêts et avances dont l'emploi préalablement communiqué à la société et approuvé par elle, est conforme à l'esprit de sa fondation..." et plus loin: "de féconder l'esprit d'initiative et le travail local, industriel ou agricole, par l'emploi prudent de l'épargne produite dans la circonscription même de la société."

La caisse populaire réunit dans son sein trois groupes de personnes dont les intérêts semblent divergents: actionnaires, déposants et emprunteurs. La vertu de la caisse est d'harmoniser admirablement les intérêts de chacun de ces groupes.

Tous ceux qui font affaire avec la caisse doivent en premier lieu en être actionnaires. A ce titre ils ont droit à un intérêt plus élevé que l'intérêt dû aux simples déposants. Le nombre des parts est limité suivant le principe coopératif de même que l'intérêt sur le capital et le dépôt.

Quand il y a affluence de dépôts, la caisse donne plus d'avantages aux emprunteurs pour les inciter à utiliser le crédit coopératif. Au contraire, la demande des emprunteurs excède-t-elle la disponibilité de la caisse, les avantages vont aux actionnaires et déposants- toujours dans les limites du principe coopératif. L'emprunteur est le moteur de la caisse.

Les caisses populaires sont appelées à jouer un grand rôle dans notre économie coopérative. M. Desjardins, leur fondateur, le prévoyait clairement: "La coopération d'épargne, de crédit, déclarait-il, est, à notre avis, le point de départ essentiel, la base même du mouvement coopératif parce qu'elle éclaire et élève l'esprit du travailleur et du cultivateur, et qu'elle leur donne une meilleure conception

de ce qu'ils doivent faire dans leur état respectif et aussi parce qu'elle tend à rendre leurs labours plus féconds". (Citation de Chrs. Gagné - Compte-rendu du 2^e Congrès Général des Coopérateurs - Québec, 1941 - p.172)-

La Caisse Populaire forme des coopérateurs "prévoyants, débrouillards et compétents dans l'administration de leurs sociétés"; elle met ses membres "en état de régler au comptant leurs transactions avec les coopératives"; elle fait, en certains cas "des prêts aux sociétés coopératives", enfin elle peut servir d'"organisme de liaison entre les diverses institutions coopératives". Tels sont, d'après M. Chrs. Gagné (loc. cit. p.173), les services que la caisse populaire est appelée à rendre au mouvement coopératif.

Au début de 1942 on comptait dans Québec seulement, 613 caisses populaires avec un actif de \$30,000,000 - Près de 50% de cet actif est prêté à leurs membres mêmes- De 1900 à 1942 le total des dépôts d'épargne confiés aux caisses de la province atteint 275 millions- De telles sommes montrent l'importance qu'ont déjà prise ces caisses chez-nous.

Assurance coopérative

La vie humaine est exposée à bien des risques: maladies, accidents, invalidités et enfin la mort elle-même. De là l'insécurité des conditions économiques des individus et des familles dont les ressources sont plutôt modiques. L'assurance fournit à ces personnes

le moyen de se garantir économiquement contre ces risques. Elle implique la formation d'un groupe de personnes exposées à un même risque, la constitution de ressources par le versement de cotisations (primes d'assurances), versement fait soit par les bénéficiaires même de l'assurance, soit par d'autres personnes, et enfin un droit d'indemnité pour ceux des membres du groupe frappés par le risque prévu.

Destinée de par sa nature même à promouvoir le bien-être économique-social d'un groupe d'individus, l'assurance est devenue dans notre société capitaliste une simple institution financière en quête de profit. La sécurité de ses membres est un produit sur lequel la compagnie d'assurance spécule comme d'autres compagnies spéculent sur le charbon. On connaît la puissance économique formidable de l'assurance. Dans la province de Québec, par exemple, en cinq ans on a versé 276 millions en primes d'assurance. On s'imagine bien que ces millions ne sommeillent pas dans les coffres des compagnies, ils sont placés en des entreprises commerciales de tout genre. On ne peut donc pas se désintéresser d'une force si étonnante.

L'assurance coopérative veut ramener l'assurance à sa destination primitive qui est le service des assurés et non le profit de la compagnie assurante. Les principes de la coopération reçoivent une application intégrale dans le domaine de la protection contre les risques de quelque nature qu'ils soient. J'emprunte à L. Paul-Henri Guimont un exposé de ces principes appliqués à l'assurance.

- 1- "Liberté d'adhésion": L'assurance coopérative est une association volontaire d'individus qui se groupent afin d'éliminer les risques susceptibles de menacer soit leur existence soit leurs biens-
- 2- "Contrôle démocratique": A l'encontre de la société capitaliste, la société d'assurance coopérative est vraiment administrée par ses membres, les assurés, qui ont tous égalité de suffrage, soit de un vote par membre, indépendamment du nombre de parts sociales qu'ils peuvent détenir.
- 3- "Primauté de l'usager": Dans l'assurance coopérative, l'assuré a voix dominante. C'est lui qui trace la politique de la société et qui en limite les responsabilités. Le capital social n'y peut exercer aucune influence.
- 4- "La porte ouverte": Tout individu honnête peut devenir actionnaire ou sociétaire. Les frais de sollicitation étant réduits au minimum, chacun peut et doit devenir lui-même propagandiste. Il cherche de cette façon à mieux répartir les risques de la société au moindre coût.
- 5- "Ristourne": Les différentes réserves d'une société d'assurance-vie étant constituées, les excédents sur les primes doivent être remboursés aux sociétaires proportionnellement aux primes versées. Ces ristournes ne doivent pas être confondues avec les dividendes des sociétés capitalistes qui proviennent d'une surcharge, soit d'une meilleure administration du portefeuille, soit d'un fort pourcentage d'abandon de polices, soit encore de certaines

économies de l'administration.....

6- "L'intérêt modéré": C'est là un trait caractéristique de tout régime coopératif, à savoir que le taux

d'intérêt sur l'apport en capital doit être limité-

Bien que, sous toutes les autres formes, l'assurance mutuelle se rapproche de l'assurance coopérative, elle s'en distingue en ceci qu'elle ne requiert aucun capital initial. Il n'y a donc pas lieu pour elle de réserver un intérêt sur le capital (cf. Compte-rendu des conférences du Troisième Congrès Général des Coopérateurs - Québec, 1942, p.4).

Les sociétés d'assurance coopérative sont ordinairement des institutions locales; elles s'adaptent donc facilement à toutes les classes sociales même à celles dont les activités sont plutôt disparates et les ressources trop restreintes pour se lancer en des entreprises d'envergure.

LES CERCLES D'ETUDE

Ce sont les idées qui entraînent le monde. Quelle révolution, qu'elle soit communiste, fasciste ou naziste, n'a commencé sans mouvements intérieurs d'idées. A la base de la révolution coopératiste il faut un puissant courant d'idées. Les principes de la coopération ne sont pas infus, non plus que l'esprit de solidarité et le sens social nécessaires à la collaboration coopérative. Le Cercle d'étude est la fontaine jaillissante des idées et le courant qui entraîne à l'action commune, la révolution dans la paix entreprise par la coopération. La nécessité du cercle d'étude pour un mouvement coopératif fort et éclairé est affirmativement établie. Une enquête demandée par Roosevelt sur la coopération européenne en 1937, a abouti, entre autres à la conclusion suivante: "pour vivre une coopérative exige des membres loyaux qui possèdent une large compréhension des buts et des méthodes de la coopération; mais que pour se développer, une coopérative doit répandre partout sa doctrine; d'où cette importance attribuée à la propagande et à l'éducation dans la coopération européenne" (Report of the Inquiry on Cooperative Enterprise in Europe 1937. U.S. Government Printing Office, Washington, D.C.).

Les expériences si nombreuses du mouvement d'anti-fascisme chez-nous ne sont pas sans conséquences sur ce qui concerne le cercle d'étude. "The only way it is the right instrument for the job that is at hand" écrit L. Coady, directeur de l'"Extension Department" (cf. "Masters of their own Destiny" p.110).

Le cercle d'étude local se compose de quelques membres, pas plus qu'une douzaine, qui se réunissent régulièrement sous la présidence d'un dirigeant choisi par eux, pour se renseigner, examiner et discuter le problème coopératif en question ainsi que les problèmes connexes. Ce cercle doit être en relation avec une Centrale qui en assure la marche par ses directions et documentations. Sans être nécessairement instruit plus que les autres, le chef doit avoir au moins de la compétence, de l'initiative et du zèle pour soutenir l'intérêt et l'enthousiasme des membres. On conseille de considérer toutes les questions à l'étude en vue de la fondation d'une entreprise coopérative bien déterminée.

Quant aux détails de l'organisation du cercle tout dépend des circonstances et de l'accommodement des membres. Pas de formalisme, ni de cérémonies, mais la simplicité d'un groupe d'amis qui cherchent à se tirer d'affaire et à résoudre les problèmes de leur vie quotidienne.

L'objet d'étude varie avec les besoins des membres, leur degré d'instruction. Ce n'est pas la matière qui fera défaut. La coopération s'ouvre sur tout le monde économique, le monde social, le monde moral sur tout l'humain en un mot. Le Service d'Expansion de l'Université Saint-François-Xavier suggère les questions suivantes: La Caisse populaire, organisation coopérative la plus essentielle et la plus simple, la coopération des consommateurs, magasins coopératifs, logements, art de vendre, commerce en gros, médecine-Assurance, Agriculture scientifique et progressive, principes de l'Economie, mouvements sociaux actuels etc.-

De temps à autre, une fois par mois supposons, la centrale ou un propagandiste organise une assemblée de cercles pour coordonner leurs activités et développer cette conscience collective nécessaire aux mouvements d'ensemble. Le programme de ces réunions doit être soigneusement préparé d'avance et contenir quelques numéros purement récréatifs pour soutenir l'intérêt et donner un air familial aux réunions.

LE MOUVEMENT D'ANTI-GONISM

Les conditions économiques-sociales du peuple de la Nouvelle-Écosse avant 1930, faisaient pitié- Voici quel tableau le Père Dugré en brossait avant la naissance du mouvement: "Depuis toujours Canadiens et Écossais se sont fait exploiter par les commerçants. Travailleurs de la mer ou d'une terre pauvre, habitant ces paysages qu'ils n'ont pas l'humeur d'admirer, logés dans des huttes sans chaux et filtrées par le vent du large, symbole de l'air dans un cadre surveillé; piocheurs de mines sans marché; pêcheurs de morue, d'perle ou d'autres poissons qu'ils vendent aux marchands locaux à rabais de leurs coûts, vendant leurs produits par les distances- les Maritimes groupés ont été une roue sans axe, dans un mécontentement qui devrait servir de leçon, police aux agents, et ils regrettent les jours où ils devaient s'en aller, se déporter à leurs frais aux États-Unis". (cf. M. Dugré "Le mouvement coopératif d'Anti-gonism" dans "Le journal Canadien" Montréal- Mars 1941, p.100).

Or le mouvement d'Anti-gonism a pu élever ce peuple- Une transformation merveilleuse s'est accomplie- Tout ce peuple voit son niveau économique, social et spirituel se relever, s'améliorer sans cesse. Le mouvement d'Anti-gonism est une réussite collective, lors de l'air au Canada, et comptant parmi les plus magnifiques du monde- De l'effort de leur, les succès s'obtiennent par la prise d'éducation populaire- Le mouvement "Anti-gonism" a été fondé à Saint-François- Le mouvement d'Anti-gonism nous pouvons le

figures sympathiques de prêtres et professeurs zélés tels M. J.J. Tompkins, l'initiateur du Mouvement; M. W. Coady, directeur du "Service d'extension" créé en 1928; A.B. Macdonald, propagandiste enthousiaste et infatigable- Ces hommes ont vu la détresse du peuple. "Notre devoir, se sont-ils dit, est d'aller au milieu d'eux, de les aider à reprendre confiance en eux-mêmes, de leur faire comprendre le monde où ils vivent et peinent, de leur apprendre à s'aider mutuellement et à recouvrer cette indépendance économique basée sur la justice sociale à laquelle Dieu leur a donné droit dès leur naissance." (H.H. Harman "La Coopération" 5^e édit. trad. franç. 1939- p.561). Ils sont allés au peuple; ils l'ont convaincu qu'il n'en tenait qu'à lui de reprendre "la maîtrise de sa propre destinée"- en quittant son indifférence et s'armant pour la bataille contre les forces capitalistes qui l'avaient réduit à l'esclavage- Ils ont armé le peuple, pour cette reconquête, de la coopération, et ont pourvu à son entraînement par le cercle d'étude, l'éducation populaire des adultes-

Profitant de l'expérience des autres provinces du Canada et des autres pays dans le domaine coopératif, les initiateurs du Mouvement partaient avec la conviction qu'"il est vain d'essayer de développer un programme d'organisation coopérative pour le peuple s'il n'est pas fondé sur un programme large et continu d'éducation des adultes". (A.B. Macdonald "Education Preliminary to Co-operative Organization" in (Agricultural Co-Operation in Canada" 1938, p.387). Pour procéder à cette éducation des adultes ils ont choisi la méthode du cercle d'étude parce que "la plus simple, la moins dispendieuse et la plus efficace."

Nous connaissons la technique du Cercle d'Etude- Il en existe plus de 1,000 aujourd'hui, en Nouvelle Ecosse seulement- tous sont sous l'influence directe du "Service d'extension" qui leur fournit toute la littérature nécessaire-

Le programme d'éducation des Adultes poursuivi par le "Service d'Extension" de l'Université d'Antigonish n'a pas fait éclore des génies- Ce n'est pas ce qu'il cherche- Son but est d'élever le standard de vie du peuple en développant en chaque individu le potentiel de perfection humaine qui s'y trouve- "We want them to be men, whole men, eager to explore all the avenues of life and to attain perfection in all their faculties" (M. M. Coady loc. cit. p.103).

Dans l'ordre pratique et concret cependant ce programme d'Education des Adultes avait pour fin de préparer le peuple à l'organisation coopérative. C'est par la coopération que le peuple devait reprendre le contrôle de sa vie économique et sociale. On commença par les caisses populaires parce que c'est d'elles que le peuple endetté avait le plus besoin- Cette forme de coopération avait en outre l'avantage d'être la plus facile, la plus simple et la plus pratique. La première caisse fut établie en 1933- Aujourd'hui les Maritimes en comptent plus de 400.

Les coopératives de consommation suivirent- elles couvrent à présent presque tout l'Est de la Nouvelle Ecosse et fonctionnent strictement d'après les principes de Rockdale-

Mais c'est dans la vente semble-t-il que la coopération a connu le plus de succès- Avant 1930 les agriculteurs et les pêcheurs vivaient dans la misère parce qu'ils ne trouvaient pas marché pour

leurs produits et se faisaient exploiter sur place par des commerçants. Les coopératives de vente ont soustrait ces pauvres gens à la rapacité des commerçants en les aidant à préparer eux-mêmes leurs produits et en allant de par le monde à la recherche des marchés les plus avantageux. Les conditions économiques des cultivateurs et des pêcheurs s'améliorent avec rapidité.

Le Mouvement d'Antigonish n'en est encore qu'à ses premières réalisations; il est loin d'avoir donné toute sa capacité et déjà il prend à la face du monde figure de modèle.

CONCLUSION

Ce qu'il faut attendre de la coopération

Il fut un temps où des théoriciens de la coopération imaginaient une Economie universelle coopératisée- Ils ne voyaient pas de limite à la coopération- C'était l'unique et infallible remède à tous nos maux- Aujourd'hui encore certaines brochures de propagande donnent l'impression d'entretenir pareils rêves-

Loin de nous l'intention de diminuer le mérite de la coopération- Avec M. l'Abbé Groulx nous sommes convaincus que c'est "l'une des idées les plus fécondes que l'on ait mises en circulation en ces derniers temps, la suprême formule d'émancipation pour les peuples faibles et pauvres" (Conférence prononcée à Rouyn le 24 juin 1940- cf. "Ensemble" oct. 1940, Vol. 1, No. 8, p.12). Nous ne voulons pas nier ce que nous n'avons cessé d'affirmer tout le long de ce travail- Cependant il faut se garder, sur le coup de l'enthousiasme d'exagérer les bienfaits de la coopération. Fera-t-elle disparaître de la surface de la terre, par exemple, toute trace de capitalisme? Nous espérons qu'elle fera disparaître ses abus en le matant par son influence sur les prix et le sens social qu'elle maintient chez ses membres- C'est son rôle, et elle s'avère la seule puissance au monde

en état d'accomplir cette tâche de libération. Il me semble toutefois que dans la société libre de demain il y aura place pour les deux formules d'entreprise individuelle et coopérative. La coopération n'est pas une fin, elle est un moyen. Si en certains domaines l'entreprise individuelle, capitaliste, assure un meilleur résultat, c'est à cette entreprise qu'il faut recourir. La coopération ne doit pas perdre toute vue d'ensemble sur l'ordre social et économique.

De même sur le plan de la société professionnelle. La coopération ne peut assumer la fonction de la corporation. Chacune son domaine. La coopération vient suppléer sur le plan économique aux insuffisances de la société professionnelle, mais ne la remplace pas. Corporatisme et coopératisme sont les deux piliers de l'ordre économique-social de demain.

"Le système qu'il nous faut, dit le Cardinal Villeneuve, O.P.I., c'est le système de la justice et de la charité, c'est-à-dire, l'organisation corporative et coopérative sous toutes ses formes. C'est là le moyen de ramener le capital et l'industrie au service du bien commun sans le détruire. Autrement nous marcherons d'abîme en abîme." (Paroles prononcées à Beauceville le 23 août 1942 - cf. "La terre de chez nous" 31 mars 1943, p.9)

A.M.D.G.

BIBLIOGRAPHIE UTILISEE

- 1 - HOLYOAKE, G.J. - "Histoire de la coopération à Rockdale"
Traduction de l'anglais par O. Cambier-
Paris - Librairie Universelle - 1888.

- 2- POTTER-WEBB, Béatrice - "La Coopération en Grande-Bretagne"
Trad. de l'anglais par Raoul Briquet-
Paris - Ed. Cornely - 1905.

- 3 - GIDE, Chrs. - "La coopération" - Paris, 1900.

"Les sociétés coopératives de consommation"
Paris 1910.

"Principes d'Economie Politique"
24^e édit.- Paris, 1923.

- 4 - LAVERGNE, Bernard - "Le régime coopératif" - Paris, 1908.

- 5 - WARBASSE, J.F. "Cooperative Democracy" 3rd edit.-
Harper-Brothers Publishers - N.Y. 1936.

- 6 - HARMAN, H.H. "La coopération" 5^e édit., trad. franç. 1939.

- 7 - ALANNE, V.S. "Fundamentals of Consumer Cooperation"
Minnesota - 1936.

- 8 - SAUVE, G., O.I.I. "Savoir pour agir". Ottawa 1940.

- 9 - COADY, M.A. "Masters of their own destiny"
Harper-Brothers Publishers, N.Y. 1939
- 10 - ANONYME: "La coordination des Forces coopératives dans
le Québec" compte-rendu des conférences et
débat du 2^e Congrès Général des Coopérateurs-
Québec 1941.
- "L'Assurance mutuelle" compte-rendu du 3^e Congrès
Général des Coopérateurs. Québec, 1942.
- 11 - REVUE "Ensemble" - Numéros de 1941 et 1942.
- 12 - AUTRES BROCHURES de propagande -

----- oOo -----

TABLE DES MATIERES

<u>Divisions:</u>	<u>Pages:</u>
1 - PRELIMINAIRE	1
2 - UN VERDICT EN HAUTE COUR DE JUSTICE	2
3 - LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE	3
4 - LA COOPERATION	4-7
5 - REGIME ANARCHIQUE QUE NOTRE REGIME ECONOMIQUE ACTUEL	8-11
6 - CE QU'EST LA COOPERATION	12-14
7 - SOCIETE COOPERATIVE	15-16
8 - HISTOIRE DE LA COOPERATION	17
1) Prélude	17-19
2) Pionniers de Rockdale	20-24
3) Expansion à travers le monde	24-31
9 - PRINCIPES DE LA COOPERATION	
1) Base doctrinale	
(1) Service et non le profit	32-35
(2) Primauté du Consommateur	35-38
2) Principes de Rockdale	38
(1) Principes primaires	38-39
(2) Principes secondaires	39-60
10 - FORMES DE LA COOPERATION	61-62
1) Coopératives de consommation	62-66
2) Coopératives de production	67-69
3) Coopératives agricoles	69-70
4) Crédit coopératif	70-73
5) Assurance coopérative	73-76

<u>Divisions:</u>	<u>Pages:</u>
11 - LES CERCLES D'ETUDE	77-79
12 - LE MOUVEMENT D'ANTIGNONISH	80-83
CONCLUSION	84-85
BIBLIOGRAPHIE	86-87
TABLE DES MATIERES	88-89

Ad Majorem Dei Gloriam

F I N

Holy Rosary Scholasticate - Avril, 1943